

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 06/29/22

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session
Genève (Suisse), 3 – 7 juillet 2006

RAPPORT DE LA TRENTE QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ottawa (Canada), 1 – 5 mai 2006

Note: La lettre circulaire CL 2006/12-FL est incluse dans le présent document

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/15

CL 2006/12-FL
Mai 2006

- AUX:** - Points de contact du Codex
- Organisations internationales intéressées
- DU:** - Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00100 Rome (Italie)

OBJET: Distribution du rapport de la trente quatrième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (ALINORM 06/29/22)

A. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Projet de Directives à l'étape 8 de la procédure

1. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (par. 60, Annexe II)

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations sur les documents susmentionnés peuvent le faire en écrivant, conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex (voir Manuel de la Commission du Codex Alimentarius) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius Commission, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus **avant le 10 juin 2006**.

Avant-projet de Directives à l'étape 5 de la procédure accélérée

2. Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*: Avant-projet de définition des acides gras trans (par. 135, Annexe V)

Les gouvernements souhaitant formuler des observations concernant les incidences que l'avant-projet d'amendement pourrait avoir sur leurs intérêts économiques peuvent le faire en écrivant, conformément à la procédure accélérée d'élaboration des normes Codex au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Italie) à l'adresse ci-dessus **avant le 10 juin 2006**

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

Projet de directives à l'étape 6 de la procédure

3. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (autres substances) (par. 60, Annexe III)

Avant-projet de norme et directives à l'étape 3 de la procédure

4. Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet de révision de l'Annexe 2 - Substances autorisées : Tableau 1 (par. 66, Annexe IV)
5. Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Déclaration quantitative des ingrédients (par. 122, Annexe VI)

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les point 3, 4 et 5 ci-dessus peuvent le faire en écrivant au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus, avec copie à M. Ron B. Burke, Directeur, Bureau de la réglementation alimentaire internationale et de liaison interinstitutions, Service des produits de santé et des aliments, Santé Canada, Bldg, No. 7, Room 2395, Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0L2, Canada, Télécopie N° 613.941.3537, E-mail: codex_canada@hc-sc.gc.ca **avant le 15 novembre 2006.**

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa trentième quatrième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après:

Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa 29^{ème} session:

Le Comité:

- est convenu d'avancer à l'étape 8 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (par. 60, Annexe II) ;
- est convenu d'avancer à l'étape 5 de la Procédure accélérée l'Avant-projet de définition des acides gras trans (Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*) (par. 135, Annexe V)
- est convenu d'entreprendre des nouveaux travaux sur 1) l'inclusion de l'éthylène dans les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (par.77) et 2) la définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition (par. 146).

Autres questions intéressant la Commission

Le Comité:

- est convenu de renvoyer à l'étape 6 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées: Tableau 3 (autres substances) (para. 60, Annexe III) et de renvoyer à l'étape 3 l'avant-projet d'amendement au Tableau 1 sur le nitrate de sodium naturel (par. 66, Annexe IV);
- est convenu de renvoyer à l'étape 3 l'Avant-projet d'amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (Déclaration quantitative des ingrédients) (par. 122, Annexe VI)
- a entériné les dispositions d'étiquetage dans plusieurs projets de norme et a n'a pas entériné les dispositions d'étiquetage dans les Projets de normes individuelles pour les fromages (par. 34-48);
- est convenu de maintenir à l'étape 7 le Projet d'amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (Projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions et à l'étape 4 l'Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: Dispositions d'étiquetage pour considération à sa prochaine session, prenant en compte les résultats d'un groupe de travail physique (par. 100-101);
- a discuté comment procéder plus avant avec la mise en œuvre de la Stratégie mondiale OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé en relation avec l'étiquetage des aliments et les questions apparentées, dans le cadre du mandat du Comité (par. 14-33).

TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2-3
QUESTIONS RENVOYÉES DEVANT LE COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX.....	4-13
QUESTIONS RENVOYÉES PAR LA FAO ET L'OMS: MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GLOBALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ.....	14-33
DISPOSITIONS DES PROJETS DE NORME CODEX RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE	34-48
DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE:	
PROJET DE RÉVISION DE L'ANNEXE 2 (SUBSTANCES AUTORISÉES) : TABLEAUX 3 ET 4	49-60
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE L'ANNEXE : TABLEAU 1	61-66
CONSIDÉRATION DU PROCESSUS POUR L'INCLUSION DES SUBSTANCES DANS LA LISTE.....	67-74
AUTRES QUESTIONS	75-81
PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE): DEFINITIONS ET AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE): DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE.....	82-101
AVANT-PROJET D'AMENDÉMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (DECLARATION QUANTITATIVE DES INGREDIENTS).....	102-122
AVANT-PROJET DE DÉFINITION DES ACIDES GRAS TRANS	123-135
DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA PUBLICITÉ	136-147
AUTRES QUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	148-152

LISTE DES ANNEXES

		Pages
Annexe I	Liste des participants	21
Annexe II	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (à l'étape 8)	47
Annexe III	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (autres substances) (à l'étape 6)	56
Annexe IV	Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet de révision de l'Annexe 2 - Substances autorisées : Tableau 1	66
Annexe V	l'Avant-projet de définition des acides gras trans	67
Annexe VI	Avant-projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (Déclaration quantitative des ingrédients)	68

INTRODUCTION

1) Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa trente-quatrième session à Ottawa (Canada) du 1^{er} au 5 mai 2006, à l'aimable invitation du gouvernement du Canada. M^{me} Anne MacKenzie, conseillère supérieure en sciences, Direction des sciences, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la réunion. Étaient présents 258 délégués représentant 55 États, une organisation membre, la Communauté européenne (CE) et 26 organisations internationales. Une liste complète des participants est jointe en annexe I du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

2) Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire en modifiant l'ordre de présentation de certains points : examiner les questions du point 9 touchant la production biologique (CX/FL 06/34/11, CRD 9 et CRD 10) immédiatement après le point 4 même si elles portent sur de nouveaux travaux; discuter du document CX/FL 06/34/3 Add.1 le deuxième jour de la session étant donné qu'il n'a été mis à la disposition des délégations que récemment et examiner le projet de document de discussion sur la modification des noms communs standardisés (CRD 20, Canada) sous le point 9.

3) La délégation de la CE a expliqué au comité le partage des compétences entre la Communauté européenne et ses États membres conformément à la règle II.5 du Règlement Intérieur.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (point 2 de l'ordre du jour)

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 2a de l'ordre du jour)²

Norme générale pour les jus et les nectars de fruits

4) Le Comité a rappelé que la Commission avait adopté la norme générale pour les jus et les nectars de fruits et qu'elle autorisait trois auxiliaires technologiques peut-être allergènes, soit ichtyocolle (isinglass) et caséinates de sodium / potassium approuvés par le Comité sur les additifs alimentaires et contaminants (CCFAC) avec la réserve suivante sous forme de note de bas de page : « Ces auxiliaires technologiques doivent être utilisés en tenant compte de leur potentiel allergène. En cas de transfert dans le produit fini, ces auxiliaires technologiques doivent faire l'objet d'une déclaration d'ingrédients, conformément aux sections 4.2.1.4 et 4.2.4 de la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées ». Comme les auxiliaires technologiques font l'objet d'une dérogation de déclaration dans la norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, cette mention d'étiquetage additionnelle devrait recevoir l'aval du comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

5) Le Comité est convenu d'approuver l'ajout de la note de bas de page concernant la mention d'étiquetage obligatoire et a observé que cela autoriserait l'inclusion des trois auxiliaires technologiques dans la Norme pour les jus et les nectars de fruits comme l'a proposé le Groupe de travail sur les jus de fruits et de légumes et le Comité sur les additifs alimentaires.

Comité exécutif

6) Le Comité a pris acte des recommandations du Comité exécutif en rapport avec l'examen critique et est convenu de proposer un délai d'élaboration au cas par cas pour chacun des points à l'étude soumis à la procédure par étapes.

Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants

7) Le Comité a été informé que le système de numérotage international (CAC GL 36-1989) comprend une liste des catégories fonctionnelles identique à la liste dans la section 4.2.3.3 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, et leur description et que le CCFAC avait avancé à l'étape 5 un avant-projet de révision de cette liste. Sur ce sujet, le CCFAC avait prié le CCFL de clarifier les dispositions d'étiquetage concernant les supports et les gaz de conditionnement.

8) La délégation des États-Unis a dit que les gaz de conditionnement, principalement employés comme auxiliaires technologiques, pourraient être considérés comme des additifs alimentaires suivant leur fonction technologique et leur quantité dans le produit fini. La délégation a aussi rappelé que le Comité sur la

¹ CX/FL 06/34/1, CRD 16 (Communauté européenne)

² CX/FL 06/34/2, CRD 3 (commentaires de l'Inde)

nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) avait prié le CCFAC d'examiner les supports et d'envisager l'établissement d'une nouvelle catégorie fonctionnelle au besoin.

9) La délégation de la CE a déclaré que, bien que les supports et les gaz de conditionnement puissent être considérés comme additifs dans certaines circonstances, elle n'était pas favorable à l'amendement de la liste courante des catégories d'additifs figurant dans la section 4.2.3.3 pour le moment, et a souligné à cet égard qu'il n'incombait pas au CCFL de déterminer si une substance est un additif alimentaire ou un auxiliaire technologique et qu'il revenait au CCFAC d'apporter des éclaircissements aux catégories fonctionnelles. La délégation a également observé qu'il semblait y avoir une contradiction dans le rapport du CCFAC en ce sens que, dans le paragraphe 4 de la section, le comité pose une question précise au CCFL alors que dans le dernier paragraphe, il dit que le tableau revu de l'Annexe XV serait transmis au CCFL et au CCNFSDU à titre d'information.

10) Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que le CCFAC devrait finaliser la description des catégories fonctionnelles et clarifier la position des supports et des gaz de conditionnement pour que le CCFL puisse examiner les mentions d'étiquetage obligatoires applicables aux additifs.

11) Le Comité a noté que la liste revue des catégories fonctionnelles comprenait d'autres amendements comparativement à la liste courante figurant dans la *Norme générale* et a observé qu'il devrait étudier l'ajout de ces révisions à la norme générale une fois qu'elles auraient été finalisées. Il a plus particulièrement signalé le fait que la catégorie des « acides » avait été supprimée et incorporée aux « régulateurs d'acidité ».

12) Plusieurs délégations ont souligné avoir été informées de la requête du CCFAC pendant la session en cours étant donné que le CCFAC a tenu sa session juste avant celle du CCFL et que, par conséquent, elles ne pouvaient en ce moment présenter leur position sur cette question, mais avaient besoin de plus de temps pour examiner plus soigneusement les implications de la révision des catégories fonctionnelles, particulièrement celle concernant les supports et les gaz de conditionnement.

13) Le Comité est convenu qu'avant de pouvoir étudier les dispositions d'étiquetage applicables aux catégories fonctionnelles d'additifs alimentaires nouvelles ou révisées, il faudrait que ces catégories soient clairement définies et a prié le CCFAC de clarifier les conditions dans lesquelles les supports et les gaz de conditionnement sont considérés comme des additifs alimentaires ou des auxiliaires technologiques, en fournissant de préférence quelques exemples. Le Comité a pris acte du fait que le CCFAC devait, à sa prochaine session, finaliser la révision des noms de catégorie et est convenu d'étudier cette question plus à fond à sa prochaine session à la lumière des conclusions du CCFAC.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ (Point 2a de l'ordre du jour)³

14) Le représentant de la FAO, parlant au nom de la FAO et de l'OMS, a rappelé qu'à la 33^e session du CCFL, l'OMS avait invité les délégués à se familiariser avec la stratégie mondiale OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé élaborée en 2004 pour prévenir et maîtriser la charge énorme et croissante des maladies non transmissibles et que la FAO avait donné son aval à cette stratégie. L'Assemblée mondiale de la santé avait identifié la Commission du Codex Alimentarius comme un partenaire international qui pourrait renforcer les initiatives de santé publique et avait observé que les domaines à développer à l'avenir étaient par exemple :

- un étiquetage qui informe mieux les consommateurs sur les avantages et la composition des aliments;
- des mesures pour minimiser l'effet de la commercialisation sur les habitudes alimentaires mauvaises pour la santé;
- des informations plus complètes sur les habitudes alimentaires saines;
- des normes sur la production et la transformation portant sur la qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire des produits.

15) En juillet 2005, la Commission du Codex, à sa 28^e session, est convenue que la FAO et l'OMS devraient préparer aux fins d'étude par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, un document sur les mesures que le Codex pourrait prendre dans le cadre de son mandat opérationnel pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie

³ CX/FL 06/34/2-Add.1, CRD 4 (observations du Canada, Inde, Indonésie, IACFO), CRD 25 (observations de la CE)

mondiale. En novembre 2005, l’OMS et la FAO ont assisté à la 27^e session du CCNFSDU et y ont présenté un document de discussion semblable à celui à l’étude à la présente session.

16) Le représentant a souligné que la FAO et l’OMS étaient très désireuses de connaître les vues des délégués sur les aspects de la stratégie mondiale en rapport avec le CCFL et les domaines dans lesquels ce comité pourrait éventuellement entreprendre de nouveaux travaux, et a fait le point sur ce qui a été fait depuis les dernières sessions du CCFL et du CCNFSDU.

17) L’OMS et la FAO ont mis sur pied un forum électronique pour permettre aux délégations de faire connaître leurs vues sur le rôle possible des comités du Codex Alimentarius dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Tous les membres du Codex ont été invités à participer au forum électronique qui s’est tenu du 15 février au 7 avril 2006. Le représentant de la FAO a indiqué que les questions soulevées au cours du forum et les commentaires des membres du Codex et des observateurs se trouvaient au site Web de l’OMS à l’adresse suivante: http://www.who.int/nutrition/FAOWHO_eforum/en/index.html et que les commentaires serviraient à préparer le projet de document sur l’action du Codex. Enfin, l’OMS et la FAO travaillent en ce moment à un document aux fins d’étude par la CAC à sa 29^e session en juillet 2006, qui fera le point sur l’avancement des documents sollicités sur les mesures à prendre et qui comprendra un résumé des résultats du forum..

18) Le Comité a remercié l’OMS et la FAO d’avoir préparé le document de discussion et a débattu longuement de la démarche à adopter concernant la mise en œuvre de la stratégie mondiale en rapport avec l’étiquetage des denrées alimentaires et les questions apparentées dans le cadre du mandat du CCFL.

19) Nombre de délégations ont dit être fortement favorables à la stratégie mondiale et ont informé le Comité des mesures qu’elles prenaient au niveau national pour faire en sorte qu’elle soit mise en œuvre. Beaucoup de délégations et d’observateurs ont admis que le Codex avait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale et étaient favorables à une étude plus approfondie des aspects ayant à voir avec le mandat du CCFL.

20) La délégation de l’Autriche, parlant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a exprimé son soutien à l’initiative de l’OMS et a souligné que le CCFL et le CCNFSDU devraient jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale. La délégation a indiqué qu’une réflexion plus générale s’imposait sur la manière d’intégrer la nutrition aux travaux du Codex sans changer son mandat.

21) La délégation de l’Inde, appuyée par d’autres délégations et observateurs, a exprimé l’opinion que trois grands sujets de travail devraient être considérés : étiquetage nutritionnel obligatoire pour tous les aliments transformés que des allégations soient faites ou non, déclaration quantitative obligatoire des ingrédients et allégations relatives à la santé dans la publicité et l’étiquetage.

22) La délégation du Sénégal, appuyée par plusieurs délégations, a souligné que les activités du Codex devraient aller au-delà de la sécurité sanitaire des aliments et contribuer à protéger les consommateurs des maladies non transmissibles et a insisté sur le rôle essentiel de l’étiquetage en rapport avec la possibilité pour le consommateur de faire des choix éclairés. La délégation a également attiré l’attention sur les problèmes particuliers aux consommateurs des pays en développement que pose la prolifération sur le marché de produits portant un étiquetage trompeur et des allégations de nature à induire en erreur.

23) Plusieurs délégations ont souligné que la stratégie mondiale formait un ensemble très complet de recommandations et que seulement certains aspects pourraient être abordés dans le cadre du mandat du Codex. Des délégations ont souligné la nécessité de coordination entre le CCFL et le CCNSFDU étant donné que ce sont les deux comités principalement concernés par la mise en œuvre de la stratégie mondiale dans la perspective du Codex. Il a également été signalé qu’il faudrait établir un ordre de priorité pour les propositions de nouveaux travaux en rapport avec la stratégie mondiale, particulièrement si ces travaux exigent des avis scientifiques puisque plusieurs requêtes de ce genre portant sur la sécurité sanitaire des aliments, qui est une priorité du Codex, sont déjà en attente.

24) La délégation de l’Afrique du Sud, appuyée par l’observateur de NHF, a présenté plusieurs propositions à étudier plus amplement : admettre que les éléments nutritifs ne sont pas des toxines et que leur évaluation devrait refléter le bénéfices et l’impact recherché du fait de leur usage afin de réaliser des résultats positifs et les reconnaître généralement comme sûrs; interdire l’ajout d’acides gras trans hydrogénés dans les aliments; autoriser l’enrichissement des aliments avec des compléments alimentaires pour optimiser la densité des éléments nutritifs et ainsi compenser la diminution des micronutriments dans divers aliments; assurer que la législation globale empêche l’utilisation de toxines industrielles et des additifs qui ne sont pas appuyés par la biochimie et une expérience clinique; être favorable aux allégations relatives à la nutrition et à la santé et à la

publicité pour les aliments qui contribuent à un style de vie sain tout en interdisant ces allégations pour les aliments ne contribuant pas à un style de vie sain et plus particulièrement la publicité ciblant les enfants; le tout dans le contexte d'une santé optimale.

25) La délégation des États-Unis a exprimé l'opinion qu'en rapport avec la stratégie mondiale, les sujets suivants étaient spécialement pertinents : assujettir à une obligation générale l'étiquetage nutritionnel ainsi que la liste des éléments nutritifs à déclarer lorsque des allégations sont faites; le fondement scientifique des allégations relatives à la santé et l'utilisation de sains principes de nutrition dans la modification des aliments normalisés.

26) Plusieurs délégations ont proposé de mettre sur pied un groupe de travail électronique pour étudier plus amplement les travaux à réaliser en rapport avec la stratégie mondiale et les commentaires soumis au forum électronique de la FAO et de l'OMS. D'autres délégations ont souligné que l'OMS et la FAO étaient en train de compiler et d'analyser ces commentaires et de préparer un nouveau document qui sera soumis à la Commission. Le Comité est donc convenu qu'il était en ce moment prématuré de mettre sur pied un groupe de travail.

27) La présidente a observé que les commentaires et les propositions faits au cours de la discussion pouvaient être groupés sous les grands thèmes suivants :

- Augmenter et améliorer l'information sur l'étiquette sur les aspects nutritionnels des aliments offerts aux consommateurs pour les aider à choisir en connaissance de cause les aliments qui amélioreront leur santé. À cet égard, rendre l'étiquetage nutritionnel obligatoire même en l'absence d'allégations a été une suggestion de plusieurs délégations.
- L'importance de pratiques commerciales franches et non trompeuses ainsi que d'une publicité franche et non trompeuse concernant les aspects nutritionnels des aliments a été mentionnée comme faisant partie de la mise en œuvre de la stratégie mondiale.
- Normes alimentaires : il a été observé que les normes Codex ne devraient pas gêner le développement de versions modifiées de ces aliments destinées à aider les consommateurs à faire de meilleurs choix alimentaires.
- Bonne base scientifique : l'importance de fonder toute mesure portant sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale sur une bonne base scientifique a été soulignée. Les travaux sur le cadre scientifique applicable aux allégations relatives à la santé ont été mentionnés à cet égard.
- Accroître l'accès à une information suffisante, exacte et véridique est important et particulièrement difficile à réaliser en présence de faibles niveaux d'alphabétisation.

28) Plusieurs délégations ont dit que ces propositions ne devraient être considérées que comme des sujets à discuter plus amplement et qu'elles ne traduisaient pas le consensus du Comité étant donné que différentes opinions avaient été exprimées sur certains sujets, notamment l'étiquetage nutritionnel obligatoire et la publicité. Il a aussi été observé que les normes portant sur des produits particuliers relevaient des comités compétents s'en occupant et ne seraient pas examinées par le CCFL.

29) La délégation de l'Afrique du Sud a proposé que la santé et la nutrition soient reconnues comme partie intégrante du mandat du Codex au vu de leur importance dans la mise en œuvre de la Stratégie Globale

30) Certaines délégations n'étaient pas favorables à la mention de sujets de travail maintenant estimant que cela devait être fait plus tard à la lumière des résultats du forum électronique et du document auquel la FAO et l'OMS travaillent, étant entendu que les documents de projet indiqués seraient préparés au besoin.

31) Le Comité a relevé certaines propositions de formulations faites au cours du débat, par exemple : « information véridique et non trompeuse » pendant la discussion sur la publicité; souligner l'importance de l'information nutritionnelle pour permettre aux consommateurs de bien choisir les aliments qui réduiraient le risque de maladies chroniques; et ajouter une référence à l'«amélioration de la santé et de la nutrition ». La présidente a toutefois souligné que la liste précédente ne visait qu'à donner une idée de la teneur de la discussion et ne représentait pas des propositions de nouveaux travaux.

32) Le représentant de la FAO a remercié le Comité de son appui à la stratégie mondiale et de sa discussion constructive, et a dit que la FAO et l'OMS tiendraient compte des thèmes proposés à cette session dans la préparation du nouveau document qu'elles soumettront à l'étude de la Commission.

33) Le Comité a pris acte du fait que l'OMS et la FAO informeraient la Commission des résultats du forum électronique sur la stratégie mondiale et tenteraient d'obtenir l'assentiment de la Commission pour préparer un document qui contiendrait des propositions de futurs sujets de travaux pour mettre en œuvre la stratégie mondiale. Ce document serait transmis sous forme de lettre circulaire de la Commission aux fins de commentaires et permettrait au CCFL de proposer de nouveaux travaux en rapport avec la mise en œuvre de la stratégie mondiale.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁴

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (à l'étape 8) (ALINORM 06/29/26, Annexe II)

34) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles quelles.

Comité sur le lait et les produits laitiers

Avant-projet de norme pour le mélange de lait écrémé concentré avec graisse végétale

Avant-projet de norme pour le mélange de lait écrémé en poudre avec graisse végétale

Avant-projet de norme pour le mélange de lait écrémé concentré sucré avec graisse végétale

35) La délégation de la Malaisie, faisant référence aux commentaires dans le document CRD 26, a dit que dans son pays ces produits étaient connus sous le nom de « lait concentré à matière végétale », « lait en poudre à matière végétale » et « lait concentré sucré à matière végétale » respectivement et a proposé d'ajouter une note de bas de page à cet effet dans la section 7.1 de chaque norme.

36) D'autres délégations ont rappelé que cette proposition avait également été faite par le CCMMP et qu'après une longue discussion de tels exemples avaient été supprimés des normes pour éviter toute confusion. La phrase « D'autres noms peuvent être utilisés si cela est autorisé par la législation nationale dans le pays de vente » a été ajoutée en 7.1 en guise de compromis, ce qui veut dire que les noms proposés par la Malaisie pourraient être utilisés dans ce pays. Il a également été mentionné que la référence au lait pour ces produits n'était pas conforme à la Norme générale pour l'utilisation de termes de laiterie. Le Comité est convenu de ne rien changer au texte proposé par le CCMMP.

37) Le Secrétariat a attiré l'attention du Comité sur la référence à la « teneur réduite en matière grasse » dans les normes précédentes et aux dispositions sur les allégations comparatives dans les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la santé et à la nutrition.

38) La délégation des États-Unis a souligné le fait que l'expression « teneur réduite en matière grasse » était une allégation comparative relative aux éléments nutritifs et a proposé d'ajouter à la fin de la section 7.1 de chaque norme (en adaptant le texte au nom du produit sur lequel porte la norme : « teneur réduite en matière grasse » est une allégation comparative relative aux éléments nutritifs. Tout <nom du produit> à teneur réduite en matière grasse doit respecter les exigences de la section 6, allégations comparatives, des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997, Rev.1-2004) ». Le Comité a accepté cette proposition.

39) L'observateur de la FIL a exprimé l'avis qu'en raison de la composition de ces produits et du procédé technologique qui leur est appliqué, l'expression « teneur réduite en matière grasse » ne constituait pas une allégation comparative.

40) La délégation du Mexique a dit que la mise en garde contenue en 7.5 des dispositions d'étiquetage proposées n'était pas nécessaire pour son pays où ces produits ne risquent pas d'être pris pour des préparations pour nourrissons. Elle a suggéré d'ajouter une phrase à cet effet au début de 7.5.

41) Le Comité est convenu d'ajouter « Sous réserve de la législation du pays de vente... » au début de 7.5.

42) Le Comité a avalisé les dispositions d'étiquetage telles qu'amendées. Le Comité a noté les préoccupations exprimées par la délégation du Canada qu'il soit examiné plus avant si l'ajout de la phrase

⁴ CX/FL 06/34/3 et Add.1; CRD 5 (Inde, Indonésie); CRD 25 (Communauté européenne); CRD 26 (Malaisie)

en 7.5 risquerait d'engendrer des problèmes de conformité avec d'autres normes pour le lait et les produits laitiers.

Projet de norme révisée pour le cheddar (C-1)

Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3)

Projet de norme révisée pour l'Edam (C-4)

Projet de norme révisée pour le Gouda (C-5)

Projet de norme révisée pour le Samsø (C-7)

Projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9)

Projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11)

Projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13)

Projet de norme révisée pour le Provolone (C-15)

Projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18)

Projet de norme révisée pour le Camembert (C-33)

Projet de norme révisée pour le Brie (C-34)

Projet de norme révisée pour le Havarti (C-6)

Projet de norme révisée pour le fromage Cottage (C-16)

Projet de norme révisée pour la Mozzarella

Projet de norme révisée pour le fromage en crème (C-31)

43) Le CCMMP avait transmis, à sa 6^e session, les dispositions d'étiquetage des projets de normes révisées pour le Cheddar et le Danbo au CCFL à sa 33^e session. Le CCFL n'était pas parvenu à une conclusion sur les dispositions d'étiquetage des normes portant sur la déclaration obligatoire du pays d'origine et les avait renvoyées au CCMMP pour qu'il les éclaircisse (voir ALINORM 05/28/22, para. 20). Le CCMMP à sa 7^e session a proposé d'ajouter la section 7.2 sur la déclaration obligatoire du pays d'origine dans les 17 normes sur les fromages susmentionnées et a fourni les explications contenues dans le document CX/FL 06/34/3 Add.1, para. 56 à 61.

44) La délégation de la Nouvelle-Zélande n'était pas favorable à l'ajout de la section 7.2. La Délégation n'était pas d'accord non plus avec la justification fournie par le CCMMP, plus particulièrement avec « l'omission de l'information sur le pays d'origine dans le cas des normes-C spécifiques induirait le consommateur en erreur ou le tromperait ». La Délégation était d'avis que les dispositions de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, en l'occurrence la section 4.5.1, offrent aux pays l'autorisation suffisante pour recourir à la déclaration obligatoire du pays d'origine dans l'éventualité où se poserait la question d'induire les consommateurs en erreur ou de les tromper. La Délégation a proposé de supprimer 7.2 de chacune des normes et d'accepter toutes les autres dispositions d'étiquetage pour que les normes puissent être adoptées par la Commission.

45) La délégation de la CE, appuyée par plusieurs autres délégations et quelques observateurs, était favorable à l'acceptation des normes telles qu'elles avaient été proposées par le CCMMP et a souligné que les dispositions d'étiquetage devraient être acceptées avec la section 7.2. Selon la Délégation, la section 7.2 proposée est conforme à la section 4.5.1 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées. La Délégation estimait qu'il y avait un risque réel d'induire le consommateur en erreur ou de le tromper en omettant d'indiquer le pays d'origine, par exemple parce que les noms de certains fromages sont liés à leur région d'origine historique.

46) La délégation du Canada, appuyée par plusieurs délégations et un observateur, était d'avis qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'étude des textes soumis parce qu'ils n'ont été rendus disponibles que récemment. À cet égard, il a été également mentionné qu'à la dernière session du Comité, des éclaircissements avaient été demandés au sujet de normes, alors que maintenant il est proposé au Comité d'avaliser 17 normes et que la justification avancée par le CCMMP pour la déclaration obligatoire du pays d'origine apparaissait plus claire pour certaines normes que pour d'autres, tels que les normes pour le fromage en crème et le fromage Cottage. La délégation canadienne a proposé d'avaliser toutes les autres dispositions d'étiquetage et de retenir la section 7.2 aux fins de plus ample discussion par le CCFL.

47) Le Comité a conclu à l'absence de consensus sur l'approbation des dispositions d'étiquetage des normes individuelles pour les fromages, particulièrement la section 7.2, et ne les a pas approuvées. Le Comité a admis qu'il n'y avait pas d'opposition aux autres sections des dispositions. Le Comité a pris acte du fait que les normes seraient transmises à la Commission sans que les dispositions d'étiquetage n'aient été approuvées. Il a pris acte en outre du fait que plusieurs délégations avaient indiqué avoir besoin de plus de temps pour étudier les propositions et que si les délégations pouvaient accepter les dispositions d'étiquetage avant que la Commission ne se réunisse, les normes pourraient être adoptées par la Commission avec leurs dispositions d'étiquetage.

Projet de norme révisée pour le fromage de lactosérum (A-7).

Projet de norme révisée pour les matières grasses laitières à tartiner

48) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles quelles.

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (point 4 de l'ordre du jour)⁵

49) La présidente du Groupe de travail qui s'est réuni avant la session, M^{me} Carla Barry (Canada) a présenté les discussions et les recommandations concernant les points 4a) et 4c) de l'ordre du jour conformément au mandat donné à ce groupe à la dernière session du Comité. Les conclusions du Groupe de travail et les discussions de la plénière sont présentées ci-dessous suivant le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE : TABLEAU 3 (point 4a de l'ordre du jour)

50) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait retourné le projet de Tableau 3 à l'étape 6 pour qu'il soit refondu par un Groupe de travail électronique coordonné par le Canada et qu'il fasse l'objet de commentaires additionnels. Toutefois, il n'a pas été possible de solliciter des commentaires en raison de la réception tardive du projet de tableau révisé et du fait que le document CX/FL 06/34/4-Add.1 n'avait pas été préparé.

51) La présidente du Groupe de travail a signalé les principaux changements qui avaient été apportés au tableau présenté dans le document de travail (CX/FL 06/34/4) et observé que la démarche générale adoptée par le Groupe de travail avait été de cibler les additifs alimentaires sur lesquels il y avait largement accord et qui n'étaient pas entre crochets. Le Comité a accepté un certain nombre de recommandations du Groupe de travail et a débattu plus amplement de quelques-unes des propositions de ce dernier, comme suit.

52) Le Comité a résolu que le tableau revu devrait être clair, court et conforme au format et à la terminologie employés pour les catégories d'aliments dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA). Les listes générales de catégories d'aliments seraient utilisées autant que possible et les listes de sous-catégories ou des aliments spécifiques seraient utilisés lorsque des restrictions s'appliqueraient. La liste devait être à la fois indicative et restrictive, c.-à-d. indiquer les catégories d'aliments et les utilisations fonctionnelles pour lesquelles chaque additif est autorisé dans les aliments biologiques. Lorsque toutes les utilisations fonctionnelles prévues par la NGAA seraient applicables pour un additif alimentaire, le mot « toutes » figurerait dans le tableau.

53) Le Comité a observé que 220 anhydride sulfureux était toujours à l'étude par le CCFAC pour la NGAA et est convenu de le conserver entre crochets jusqu'à ce que son niveau autorisé dans les vins, le cidre et le poiré soit définitivement établi et adopté par la Commission et a résolu de suivre une démarche semblable pour toutes les dispositions concernant les additifs qui n'étaient pas finalisés par le CCFAC et adoptés par la Commission.

54) Le Comité a noté que 410 gomme de caroube était autorisé dans la NGAA et avait d'abord été placé entre crochets par erreur en raison de la correction apportée à son nom (anciennement « Locust bean gum »). Le Comité a noté la proposition de l'ajouter à la liste des additifs autorisés, mais est convenu de le retenir aux fins d'étude additionnelle étant donné que ses utilisations fonctionnelles n'avaient pas été définies.

55) Le Comité est convenu de corriger certaines utilisations fonctionnelles et a fait quelques corrections stylistiques pour rendre le texte plus clair.

⁵ CX/FL 06/34/4, CRD 15 (Canada), CRD 18 (AIDGUM, IFOAM), CRD.24 (Rapport du groupe du travail)

56) Certaines délégations ont proposé de diviser le tableau en deux sections. La première inclurait les additifs approuvés par le CCFAC ou par une norme Codex adoptée par la Commission et dont l'usage en production biologique faisait consensus, et serait transmise à la Commission pour adoption à l'étape 8. La seconde comprendrait les additifs alimentaires toujours entre crochets et serait transmise pour commentaires à l'étape 8 et étude additionnelle à la prochaine session.

57) Le Secrétariat a informé le Comité que le projet de tableau 3 n'avait pas été transmis pour commentaires à l'étape 6 depuis son adoption à l'étape 5 par la Commission en juillet 2003, et qu'après avoir été étudié à la 32^e session (2004), il avait été considérablement retravaillé en 2005 et 2006, mais n'avait pas été transmis pour commentaires à l'étape 6 avant la 33^e et la 34^e (présente) session.

58) Le Comité a résolu d'avancer le document à l'étape 8 pour adoption par la Commission étant donné qu'il y a consensus sur la liste des additifs, même s'il n'a pas été transmis pour commentaires à l'étape 6.

59) Le Comité a également résolu que :

- Les additifs alimentaires et / ou les utilisations fonctionnelles en cours d'évaluation par le JECFA et les dispositions sur les additifs alimentaires non adoptées par la CAC resteraient entre crochets; et
- Toute future demande d'ajout d'un additif alimentaire au Tableau 3 de l'Annexe 2 des directives ne sera étudiée que si l'additif est approuvé par le JECFA et adopté par la Commission.

État d'avancement du projet d'annexe 2 révisée : Tableau 3

60) Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 8 pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa 29^e session la section du projet de tableau 3 revu présentée dans l'Annexe II et de retourner à l'étape 6 la section présentée dans l'Annexe III pour commentaires et étude à la prochaine session.

AVANT-PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE : TABLEAU 1 (NITRATE DE SODIUM NATUREL) (Point 4b à l'ordre du jour)⁶

61) Le Comité a rappelé le renvoi de l'avant-projet de révision du Tableau 1 à l'étape 3 lors de sa dernière session afin d'obtenir des observations plus circonstanciées en raison de manque d'appuis à l'inclusion du nitrate de sodium naturel (NSN) dans la liste.

62) La délégation du Chili a observé que le nitrate de sodium naturel avait fait l'objet d'une évaluation en regard des critères énoncés aux *Directives* et que tous les renseignements scientifiques pertinents avaient été fournis au Comité lors des sessions antérieures. La Délégation a signalé que les producteurs biologiques faisaient face à des difficultés économiques dès lors qu'ils devaient importer des engrais et que cet engrais constituait un produit de remplacement important, en faisant observer que des conditions d'utilisation particulières pouvaient, le cas échéant, être précisées davantage au Tableau 1. La Délégation a noté que plusieurs délégations s'étaient déjà objectées à l'inclusion de cette substance dans la liste; toutefois, aucun argument scientifique clair n'a été apporté pour démontrer que le NSN ne remplissait pas les critères énoncés à la Section 5 des *Directives*.

63) La délégation de Tunisie a exprimé l'avis que le nitrate de sodium naturel n'était pas conforme aux principes de la production biologique pour les raisons suivantes : il ne provenait pas d'une source renouvelable et pouvait se comparer aux engrais conventionnels dans la mesure où il était absorbé directement par la plante, tandis que les pratiques biologiques avaient pour finalité d'améliorer l'activité biologique dans le sol de façon à libérer l'azote. Au regard de l'existence d'autres sources d'azote, la Délégation a fait observer que les pratiques biologiques courantes pouvaient être utilisées pour améliorer l'activité biologique du sol. Cette prise de position a reçu l'appui de nombreuses délégations ainsi que de l'observateur de l'IFOAM.

64) De nombreuses délégations et l'observateur de l'IFOAM ont suggéré d'abandonner l'examen de cette substance car elle n'était pas autorisée dans la production biologique de la plupart des pays et qu'il n'y avait manifestement pas d'appuis en vue de son inclusion à l'Annexe 2.

65) Quelques délégations ont proposé de poursuivre l'évaluation de cette substance au cours de la prochaine session dans le cadre du Groupe de travail, en tenant compte des propositions portant sur l'évaluation des

⁶ ALINORM 05/28/22, Annexe IV, CX/FL 06/34/5 (observations du Brésil et de la Communauté européenne), CX/FL 06/34/5-Add.1 (Indonésie), CRD 6 (Canada, Inde), CRD 14 (Philippines)

substances (voir point 4c de l'ordre du jour). Cette démarche donnerait la possibilité à la délégation du Chili et à d'autres délégations d'apporter des preuves additionnelles concernant le NSN par rapport aux critères des Directives, afin de faciliter l'évaluation de cette substance à la prochaine session. Le Comité est convenu de considérer plus avant cette substance à sa prochaine session et dans le groupe de travail.

État d'avancement de l'avant-projet d'Annexe 2 révisée : Tableau 1 (nitrate de sodium naturel)

66) Le Comité a résolu de renvoyer l'avant-projet de révision du Tableau 1 à l'étape 3 pour obtenir plus de commentaires et un examen plus approfondi au cours de la prochaine session (voir l'Annexe IV). Il est convenu que les observations devraient prendre en compte, tout particulièrement, les critères énoncés à la Section V des Directives, et prendre en compte chaque exigence mentionnée dans le processus convenu au point 4c) de l'ordre du jour (para. 74, deuxième tiret).

EXAMEN DU PROCESSUS D'INCLUSION DES SUBSTANCES DANS L'ANNEXE 2 (point 4c de l'ordre du jour)⁷

67) Le comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu qu'un Groupe de travail électronique sous la direction des États-Unis préparerait un document de discussion portant sur l'élaboration d'un processus d'évaluation des substances à inclure dans l'Annexe 2. Le Comité a étudié les recommandations du Groupe de travail sur la démarche à adopter pour évaluer les substances de l'Annexe 2.

68) Le Comité est convenu d'interrompre les travaux d'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation des substances et a examiné les recommandations exposées dans le document CRD 24 afin d'appliquer les critères actuels de la section 5 à l'évaluation des substances de l'Annexe 2.

69) Le Comité a longuement discuté de la nature des commentaires et de l'information à soumettre avant les sessions du CCFL pour traiter des substances entre crochets qui exigent plus ample examen.

70) Quelques délégations étaient favorables à la référence à une évaluation scientifique, tandis que plusieurs autres délégations et l'Observateur de l'IFOAM soulignèrent que tous les critères n'avaient pas un fondement scientifique. Il a également été signalé que des pratiques traditionnelles de plusieurs pays n'avaient pas fait l'objet d'études scientifiques, mais y étaient acceptées comme faisant partie d'un système de production biologique.

71) Après une longue discussion il a été convenu de s'appuyer sur les résultats des évaluations y compris, si besoin est, un résumé des études scientifiques, l'analyse des points de vue des parties intéressées qui couvriraient les consommateurs et les producteurs et l'analyse des principes de la production biologique.

72) La délégation de l'Autriche, parlant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a proposé d'ajouter une nouvelle exigence à l'effet qu'« une substance doit être approuvée par une autorité nationale ou acceptée par une organisation internationale en production biologique » avant qu'une proposition pour l'inclure dans l'Annexe 2 puisse être présentée. La délégation de la Suisse et l'Observateur de l'IFOAM ont appuyé cette approche. Certaines délégations n'étaient pas favorables à la référence à une « organisation internationale » estimant que les substances devraient être étudiées dans le cadre du Codex au niveau internationale. Des délégations ont observé qu'il était possible que des substances ne soient pas approuvées au niveau national car il n'existe pas de réglementations nationales dans tous les pays. Le Comité n'a pas inclus cette proposition dans les critères mais est convenu qu'elle pourrait être considérée plus avant dans le groupe de travail.

73) Le Comité a discuté de la manière d'établir les priorités à partir des commentaires reçus en tenant compte de leur nombre, de leur teneur et de leur position favorable ou opposée à l'inclusion d'une substance. Plusieurs délégations ont souligné que le plus important n'était pas le nombre de commentaires reçus, mais leur teneur et la manière dont ils présentent des informations de poids par rapport aux critères. Il a également été proposé de tenir compte de la proportion des commentaires en faveur et opposés.

74) Après plus ample discussion, le Comité est convenu de procéder de la manière suivante :

1. Interrompre les travaux sur un nouveau processus d'évaluation des substances;
2. Avant la prochaine réunion du CCFL, les membres et les observateurs devraient présenter un résumé des résultats de leur évaluation (y compris, en tant que de besoin, étude scientifique et / ou analyse des points de vue des parties intéressées et / ou analyse des principes) par rapport aux critères de la section 5 des directives pour chacune des substances entre crochets

⁷ CX/FL 06/34/6, CRD 19 (observations du Canada)

(cela inclut les commentaires favorables ou opposés à l'inclusion de substances dans l'Annexe 2);

3. Un Groupe de travail se réunira avant la prochaine session du CCFL pour traiter des substances entre crochets;
4. Les substances devraient être étudiées suivant un ordre de priorité qui sera établi à partir du nombre de commentaires, de leur teneur et de leur importance, du fait qu'ils sont favorables ou opposés à l'inclusion et du fait que ces substances sont adoptées ou autrement incorporées aux normes nationales ou internationales.
5. L'ordre de priorité des substances devrait tenir compte de leur adoption par la Commission du Codex Alimentarius.

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX

Éthylène⁸

75) La délégation de Nouvelle-Zélande a soumis la proposition pour l'étude d'une nouvelle question dans le document CX/FL 06/34/11 en indiquant que l'emploi de l'éthylène se justifiait conformément aux exigences de la Section 5 des *Directives* et se fondait sur les données concernant le mûrissage à l'éthylène du kiwi. Puisque l'éthylène ne semble pas entrer dans les catégories traitées aux tableaux 1 à 4 de l'Annexe 2, la Délégation a proposé de l'inclure séparément sous l'Annexe 1, Principes de production biologique, Section C – Manutention, stockage, transport, transformation et emballage. La Délégation a proposé également d'examiner la question de l'éthylène au sein du Groupe de travail qui se réunira avant la tenue de la prochaine session pour traiter des substances dont on propose l'inclusion à l'Annexe 2.

76) Les délégations du Canada et des États-Unis, tout en ne s'opposant pas à ce que l'éthylène fasse l'objet d'examen, ont émis des réserves quant au grand nombre de substances sur lesquelles le Groupe de travail devra se pencher et, plus généralement, au processus que le Comité sera tenu de suivre pour l'inclusion de nouvelles substances à l'Annexe 2. Le Comité est convenu de débattre plus avant de cette question au cours de la prochaine session.

77) Le Comité sollicitera l'aval de la Commission afin d'entreprendre de nouveaux travaux sur l'inclusion de l'éthylène dans les *Directives* concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique et s'engage à remettre à la Commission le document de projet préparé par la Nouvelle-Zélande à l'appui de cette proposition.

Roténone⁹

78) La délégation du Japon a soumis la proposition et le document de projet présenté en CRD 9 relativement à la suppression de la roténone au tableau 2 de l'Annexe 2 des *Directives*, alléguant que la substance était toxique pour le poisson et pouvait avoir des effets nocifs sur l'environnement si elle était rejetée dans les voies d'eau.

79) La délégation des États-Unis a fait valoir que la roténone était une substance naturelle employée couramment dans la production biologique et a mis en question la justification scientifique de la proposition afférente à sa suppression, car aucune preuve substantielle n'a été avancée pour démontrer ses effets toxiques sur l'environnement et les effets potentiels sur la santé humaine. La délégation de la Nouvelle Zélande a suggéré que la proposition du Japon serait suffisante pour entreprendre de nouveaux travaux.

80) Le Comité n'a pas appuyé de nouveaux travaux relatifs à la suppression de la roténone mais il convient que la délégation du Japon devrait préparer une proposition plus détaillée apportant une justification scientifique conformément aux critères énoncés à la Section 5 en vue d'un examen au cours de la prochaine session.

81) En conclusion, le Comité a remercié M^{me} Carla Barry et les membres du Groupe de travail pour leur travail constructif et les progrès considérables accomplis et s'est dit d'accord pour qu'il se réunisse encore avant la 35^e session. Le Canada en assumerait la présidence, les travaux se déroulant en anglais, français et espagnol. Le Groupe de travail avait pour mandat d'étudier les substances entre crochets à l'Annexe 2 et la

⁸ CX/FL 06/34/11, CRD 10 (observations du Canada et de l'Indonésie)

⁹ CX/FL 06/34/11-CD.9 (Proposition du Japon)

proposition visant l'éthylène faite au cours de la présente session, et de procéder selon les recommandations du paragraphe 74, tirets 2 à 5..

ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE (point 5 de l'ordre du jour)¹⁰

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS OBTENUS AU MOYEN DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE) : DÉFINITIONS (À L'ÉTAPE 7) (point 5a de l'ordre du jour)

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L' ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE : DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE (POINT 5B DE L'ORDRE DU JOUR)

82) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu de faire refondre l'Avant-projet de directives par un Groupe de travail électronique sous la conduite du Canada. Le mandat du groupe de travail était de reconstruire les Directives comprenant des dispositions obligatoires sur l'étiquetage en rapport avec la santé et la sécurité sanitaire ainsi que des dispositions facultatives sur la déclaration de la méthode de production à la lumière des commentaires faits à la 33^{ème} session et reçus avant la session.

83) La délégation du Canada a informé le Comité qu'elle avait refondu les directives comme convenu à la dernière session et les avait transmises deux fois pour commentaires au sein du Groupe de travail, sans toutefois pouvoir en arriver à un consensus sur la version revue des directives. Le texte revu a été inclus dans le rapport aux fins d'information et d'étude par le Comité.

84) Nombre de délégations ont remercié le Canada du travail considérable qu'avait exigé la préparation de ce document et de ses efforts soutenus pour faciliter le dégagement d'un consensus sur cette question aux sessions antérieures.

85) Plusieurs délégations, tout en étant reconnaissantes au Canada du travail de refonte réalisé, n'étaient pas favorables à la démarche adoptée, particulièrement la division du texte en dispositions obligatoires et en dispositions facultatives, ou suivant la sécurité sanitaire et d'autres aspects, et ont souligné que le mandat du Codex n'était pas de fournir des directives à l'industrie, mais des recommandations aux gouvernements.

86) La présidente a rappelé que malgré les considérables efforts qui ont été déployés depuis le début des travaux du Comité sur ce point, en examen dans la procédure par étapes depuis 1997, et qui ont comporté l'étude approfondie de toutes les questions afférentes par le comité ou par des groupes de travail, il n'y a pas de consensus sur l'orientation à donner à la suite des travaux touchant l'élaboration ou le contenu des directives. La présidente a invité le Comité à se demander s'il ne faudrait pas interrompre ou suspendre les travaux pour l'instant, étant entendu qu'ils pourraient être repris au besoin advenant une évolution du sujet.

87) Plusieurs délégations ont indiqué que l'étiquetage obligatoire général des aliments dérivés de la modification génétique était en vigueur dans leur pays et qu'elles étaient favorable à l'adoption de la même démarche dans l'Avant-projet de directives pour faire en sorte que le consommateur soit bien informé. La présidente a toutefois rappelé que le présent sujet de discussion n'était pas le contenu des directives, mais la manière dont le comité devrait procéder pour poursuivre ses travaux sur cette question.

88) De nombreuses délégations et des observateurs étaient favorables à la poursuite des discussions sur cette question vu son importance pour les consommateurs et le fait que beaucoup de gouvernements ont établi des réglementations dans ce domaine, et ont rappelé que le rôle du Codex était de fournir des directives aux gouvernements tout en soulignant que le Comité et la Commission du Codex Alimentarius dérogeraient à leur mandat s'ils ne parvenaient pas à élaborer les directives appropriées. Ces délégations étaient donc favorables à la mise sur pied d'un Groupe de travail physique pour discuter plus amplement les questions pertinentes et ont observé qu'il faudrait tenir compte du travail considérable fait aux sessions antérieures. Plusieurs délégations ont proposé plus particulièrement de tenir compte de l'Avant-projet de directives

¹⁰ ALINORM 05/28/22 Annexe III, CX/FL 06/34/7 (rapport du Groupe de travail électronique), CRD 7 (observatins du Canada, Inde), CRD.11 (Kenya, Philippines), CRD 25 (EC), CRD 2 (Canada, Inde, Indonésie, IFT), CRD 23 (Bolivie), CRD 26 (Malaisie)

discuté par le Comité en 2004 (ALINORM 04/27/22 Annexe VI) et les travaux entrepris par le Canada pour la présente session.

89) Plusieurs autres délégations et quelques observateurs étaient favorables à l'interruption ou à la suspension des travaux étant donné que cette question était à l'étude depuis des années, qu'il était clair qu'il n'y avait ni consensus et ni espoir d'avancement dans un proche avenir et qu'il vaudrait mieux consacrer les ressources du comité à d'autres questions. Quelques-unes de ces délégations soulignèrent les recommandations faites par le Comité exécutif à sa 55^e session concernant les options à envisager en l'absence de consensus et ont proposé soit d'interrompre les travaux soit de restreindre le champ d'application des directives et de cibler les sujets non controversés. Ces délégations étaient favorables à la poursuite des travaux sur les dispositions d'étiquetage portant sur les aspects santé, sécurité sanitaire et nutrition des aliments génétiquement modifiés/issus du génie génétique et ont observé que l'on pourrait parvenir à un consensus sur la démarche à appliquer à ces dispositions. Quelques délégations ont exprimé leur préoccupation avec l'impact sur le commerce de dispositions d'étiquetage dans ce domaine.

90) Certaines délégations ont indiqué que les aliments dérivés de la biotechnologie faisaient l'objet d'une évaluation de leur sécurité sanitaire avant d'être approuvés aux fins de commercialisation et que les dispositions d'étiquetage n'avaient rien à voir avec les préoccupations à ce sujet, mais avaient à voir avec la communication d'informations aux consommateurs sur la nature du produit et que le Comité se devait d'aborder cette question dans cette perspective. Des délégations et des observateurs ont rappelé que le Comité avait un mandat spécifique de la Commission à cet égard.

91) Certaines délégations ont souligné l'importance des recommandations du Codex pour guider les pays en développement, car cela faciliterait l'établissement d'une politique nationale ou d'exigences concernant l'étiquetage des aliments GM/GE et ont par conséquent appuyé la poursuite des travaux sur cette question.

92) La présidente a pris acte de l'appui considérable recueilli par la poursuite des travaux et la mise sur pied d'un Groupe de travail physique à cette fin, et a proposé que ce groupe devrait examiner toutes les questions pertinentes afin de cerner les principaux problèmes et tenir compte de l'expérience des pays qui avaient établi des réglementations sur ce sujet, y compris les aspects concernant la communication. Le Comité est convenu d'établir un Groupe de travail physique en Norvège. Le Comité est convenu, après discussion, que le Groupe de travail se réunirait en janvier 2007 en Norvège, serait co-présidé par la Norvège, l'Argentine et le Ghana et travaillerait en anglais, français et espagnol.

93) Quelques délégations ont émis des réserves au sujet du rôle et du mandat confiés à un tel Groupe de travail relativement aux travaux dont le Comité est saisi en soulignant qu'il ne convenait pas d'outrepasser le mandat du Codex. Certaines délégations ont souligné la nécessité de tenir compte des travaux menés à bien dans les années antérieures, notamment l'Avant-projet de directives.

94) Un certain nombre de délégations ont exprimé l'opinion qu'il était particulièrement important de prendre en considération les recommandations générales formulées dans les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* et les *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*. D'autres délégations ont fait valoir que cette proposition était trop astreignante et que tous les textes pertinents du Codex devaient être pris en compte, notamment au regard de l'étiquetage et qu'il convenait de concentrer la discussion sur les questions se rapportant à l'étiquetage en conformité avec le mandat du Comité.

95) Après avoir poursuivi la discussion, le Comité a examiné le mandat préparé par un groupe de pays¹¹ et s'est entendu sur les objectifs et le mandat du Groupe de travail suivants :

96) Le Groupe de travail a pour objectifs de seconder le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires dans l'orientation visant l'élaboration de *l'Avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique*.

Dans le cadre du mandat confié au Codex, le Groupe de travail traitera des aspects énumérés ci-dessous :

1. Examiner les fondements de l'approche des membres concernant l'étiquetage des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.

¹¹ États-Unis, Canada, Thaïlande, Inde, CE et les coprésidents du groupe de travail proposé, Norvège, Argentine et Ghana.

2. Identifier les normes, règlements, lois et décrets d'application, etc. parmi les membres actuels concernant l'étiquetage obligatoire et facultatif des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.
3. Identifier les expériences concrètes des membres dans l'application et la mise en œuvre obligatoire et facultative de l'étiquetage des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.
4. Identifier les stratégies de communication utilisées pour communiquer l'information au public sur les denrées et les ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique, en faisant notamment référence aux modalités de l'étiquetage appliquées par les membres.
5. Ce dont le CCFL pourra avoir besoin pour répondre aux points 1 à 4 ci-dessus.

97) Le Comité est convenu qu'en entreprenant ce travail, le Groupe de travail devrait tenir compte des renseignements présentés dans les documents suivants :

- Les textes se rapportant aux avant-projets en cours sur l'étiquetage des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique préparés par le Comité du Codex sur l'étiquetage alimentaire ainsi que les observations et les rapports connexes.
- Les textes pertinents du Codex tels que, sans limitation de sorte, les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* et les *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*, notamment les sections afférentes à la gestion et à la communication des risques.
- Le document de l'OMS intitulé *20 questions sur les aliments génétiquement modifiés (GM)*.

98) Le Comité est convenu que le Groupe de travail se réunira en janvier 2007 et qu'il remettra son rapport à la 35^e session du CCFL. La lettre circulaire sollicitant des renseignements sur les points 1 à 4 précités devrait être diffusée en laissant suffisamment le temps de répondre avant la tenue de la réunion du Groupe de travail en janvier 2007.

99) Le Comité a noté que les délégations et les observateurs ont été nombreux à exprimer leur intérêt pour la participation au Groupe de travail et a rappelé que les groupes de travail physiques sont ouverts à tous les membres et observateurs. Pour des raisons d'ordre pratique, on recommande que les membres ne délèguent pas plus de deux participants.¹²

État d'avancement du Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique) : Définitions.

100) Le Comité a résolu de maintenir le Projet d'amendement à l'étape 7.

État d'avancement de l'avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique : Dispositions d'étiquetage.

101) Le Comité a résolu de maintenir l'avant-projet de Directives à l'étape 4, en attendant l'examen du rapport du Groupe de travail constitué au cours de la présente session.

¹² Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Brésil, Bhutan, Cameroun, Canada, Cuba, CE, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, Malaisie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Royaume-Uni, États-Unis, BIO, CI, CIAA, CLI, EFLA, IFT, ICBA, ICGMA, IGTC, NHF.

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES : DÉCLARATION QUANTITATIVE DES INGRÉDIENTS (Point 6 de l'ordre du jour)¹³

102) Le Comité a rappelé que ce point avait fait l'objet d'un débat approfondi lors de la trente-troisième session et qu'il était convenu de transmettre l'avant-projet d'amendement à l'étape 5. La Commission, après une discussion assidue à l'issue de laquelle aucun consensus n'a été réuni sur quelques aspects de l'amendement, avait accepté son renvoi à l'étape 3 pour un examen plus approfondi de la part du Comité. Après quoi, le document avait été diffusé en vue de l'obtention d'observations. La présidente propose de débattre de l'amendement en se concentrant sur le texte placé entre crochets afin de savoir s'il pouvait être modifié pour parvenir à un consensus et fait observer qu'un fort consensus était nécessaire pour qu'il soit transmis à la Commission en vue de son adoption à l'étape 5.

103) Une ample discussion du sujet s'est ensuivie au cours de laquelle les délégations et les observateurs présents ont exprimé deux approches générales de la déclaration QUID : (i) d'une part, ceux qui appuyaient pleinement l'approche suivie dans l'avant-projet d'amendement exigeant une déclaration quantitative des ingrédients (QUID) dans les cas où le choix du consommateur peut être influencé par la quantité d'un ou plusieurs ingrédients présents dans l'aliment; (ii) de l'autre, ceux qui étaient d'avis que le texte actuel, quelque peu amélioré, offrait déjà une orientation adéquate pour protéger les consommateurs et qui ne souhaitaient pas que la QUID ait un caractère largement obligatoire comme le préconisait l'amendement car cela conduirait à semer la confusion chez les consommateurs et dresserait des obstacles au commerce.

104) La délégation du Paraguay émettait un avis dissident car elle ne voyait pas la nécessité d'amender la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* à l'égard de la QUID, se référant à ses commentaires écrits.

Paragraphe 5.1.1 et alinéas (a) à (c)

105) La délégation de la Communauté européenne, appuyée par un certain nombre d'autres délégations et observateurs, était d'avis qu'il convient de déclarer la quantité de tout ingrédient soulignée dans le nom de l'ingrédient et que par conséquent les crochets entourant l'alinéa (c) du paragraphe 5.1.1 devraient être supprimés.

106) La délégation du Mexique émettait l'opinion que l'amendement proposé pourrait progresser avec un certain nombre de précisions apportées au texte et en particulier que l'alinéa (a) devrait faire référence à un ingrédient « dont la présence est soulignée sur l'étiquette » sans préciser par quels moyen il est souligné. La délégation a indiqué qu'elle suit la discussion sur la sous-section (c) de près car l'option « apparaît » ne laisse pas de possibilité de malentendu sur son application, mais implique un étiquetage universel, pour lequel il ne semble pas y avoir de consensus.

107) La délégation d'Indonésie a proposé certaines modifications dans l'ordre des termes à des fins de clarté et exprimé l'opinion que la déclaration QUID devrait s'appliquer aux ingrédients qui sont soulignés et non seulement qui « figurent » sur l'étiquette.

108) La délégation des États-Unis, appuyée par un certain nombre de délégations et d'observateurs, était d'avis que le libellé utilisé dans quelques domaines de l'amendement proposé prêtait à confusion et était ouvert à des interprétations différentes. Elle a proposé d'examiner la terminologie actuelle dans la section 5 de la Norme Générale qui avait bien rempli son office jusqu'à ce jour et de l'améliorer en utilisant le libellé pertinent à partir de l'amendement proposé pour clarifier « l'accent spécialement mis » dans l'étiquetage. Elle suggérait dans ce sens de supprimer l'alinéa (c) car il semblait exiger une QUID pour un champ trop vaste d'applications et que sa finalité était déjà exprimée aux alinéas (a) et (b) du paragraphe 5.1.1 et d'ajouter un alinéa (h) extrait du par. 5.1.3 qui se lit ainsi : « Le fait de mentionner sur l'étiquette un ingrédient particulier dans le nom d'un aliment ne doit pas signifier en lui-même que l'accent est spécialement mis sur cet ingrédient. »

109) La délégation du Canada jugeait important de préserver les principes du texte dans sa forme actuelle et proposait de déplacer (a) vers le paragraphe 5.1.1. Elle était d'avis que (b) était déjà traité par 5.1.1 et que

¹³ ALINORM 05/28/22, Ann. II; CL 2005/48 FL; CX/FL 06/34/8 (observations de l'Argentine, Australie, Brésil, Costa Rica, Fiji, Guatemala, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Saint-Lucie, Etats-Unis, Venezuela, CEFS, CIAA, ICBA, IDF, ISA, WSRO), Add.1 (observations de CE, Jordanie, Pérou, Afrique du Sud), Add.2 (Indonésie, Etats-Unis, IACFO), CRD 8 (Canada, Inde), CRD 12 (Kenya, Philippines), CRD 22 (ICGMA)

(c) venait contredire le par. 5.1.1 actuel et devrait être supprimé. La délégation du Japon proposait d'incorporer le libellé de (c) dans le corps du paragraphe 5.1.1.

110) La délégation d'Argentine a souligné que tous les éléments subjectifs devraient être éliminés du document, du fait de la diversité des interprétations qu'ils pourraient causer. Dans ce contexte, elle a mentionné les difficultés avec la référence à la « catégorie d'ingrédients » qui dans quelques réglementations nationales comprenaient les des déclarations qui n'étaient pas spécifiés dans les catégories usuelles d'ingrédients, par exemple les fourrages.

Alinéas (d) et (e)

111) Plusieurs délégations et quelques observateurs estimaient que les dispositions énoncées aux alinéa (d) et (e) du par. 5.1.1 étaient traitées adéquatement par les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* et les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et qu'il convenait donc de les supprimer.

112) D'autres délégations proposaient de retenir soit (d) soit (e) et ont fait un certain nombre de propositions d'amendement. La délégation du Japon proposait de conserver (d) et de supprimer (e). La délégation du Brésil proposait de supprimer (d) et d'inclure seulement des allégations sur les sucres à l'alinéa (e), les autres produits étant déjà couverts par l'alinéa (a). Dans le contexte de l'alinéa (e), la délégation du Canada proposait d'ajouter d'autres ingrédients de prestige tels que des produits laitiers, du miel, de l'érable ou de grains entiers et de supprimer le terme « ou de sucre ajoutés » car ce dernier constituait une allégation relative à la teneur en éléments nutritifs. La délégation du Mexique proposait de conserver (d) sans faire allusion à la santé des consommateurs et de supprimer (e). La délégation de l'Inde proposait de supprimer la référence à une allégation « implicite » dans (e).

113) La délégation de la Malaisie appuyait l'inclusion des deux alinéas (d) et (e) car ils fournissaient d'importantes indications sur les conditions dans lesquelles il conviendra d'appliquer la déclaration QUID et proposait de supprimer le terme « ou de sucres ajoutés » dans (e) car l'information sur les sucres totaux était plus utile pour le consommateur, et ceci était considéré de manière plus appropriée dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*. Les observateurs de CI et IACFO ont appuyé l'inclusion des deux points (d) et (e) dans la section.

114) La délégation de la Norvège suggérait de garder (d) et (e), en se reportant à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé et a proposé également d'ajouter un nouvel alinéa qui se lit ainsi : « se définit comme un sucre ajouté dont une consommation réduite est jugée nécessaire par l'OMS pour améliorer la santé des consommateurs. »

115) L'observateur de l'IACFO a exprimé l'opinion que les ingrédients comme les légumes ou les sucres ajoutés n'étaient pas pris en compte dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* et par conséquent a proposé un nouveau libellé en lieu et place de l'alinéa (d), ou bien de (d) et (e), adapté du paragraphe 3.2.1.4 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* comme suit : « tout autre élément nutritif jugé nécessaire au maintien d'un bon état nutritionnel ou d'une bonne santé, conformément à la législation nationale ou au Guide alimentaire du pays ou pour prévenir autrement que le consommateur ne soit trompé. »

Alinéa (f)

116) Quelques délégations ont proposé de conserver une référence numérique de 5 % compatible avec le paragraphe 4.2.1.3 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*. D'autres délégations ont appuyé une référence à hauteur de 2 % « au vu de la nature des substances visées ».

117) La délégation de la Communauté européenne, secondée par de nombreuses délégations, a proposé un autre libellé de l'alinéa (f) du par. 5.1.1 afin d'éviter de citer un pourcentage : « (f) L'ingrédient est utilisé dans de petites quantités en tant qu'aromatisant. » Le Comité se rallie à cette proposition.

Alinéa (g)

118) La délégation de l'Afrique du Sud a proposé une exception non seulement au regard des normes du Codex mais également de la législation nationale divergeant avec les exigences du paragraphe et elle a suggéré d'amender le texte en conséquence. La délégation du Canada a proposé de faire référence uniquement à la situation dans laquelle les normes du Codex s'appliquent sans mentionner l'existence d'une contradiction avec les exigences du paragraphe.

Paragraphe 5.1.2

119) La délégation d’Afrique du Sud a manifesté l’opinion de pouvoir choisir le mode d’expression des quantités soit en pourcentage soit en poids des ingrédients utilisés pour préparer 100g du produit final, car le concept de concentration d’un ingrédient exprimé en pourcentage est bien compris des consommateurs, même quand le pourcentage excède 100%. La délégation d’Argentine a émis l’opinion que le paragraphe 5.1.2 était trop complexe et bien qu’il soit techniquement correct, il pouvait créer une confusion pour les consommateurs. La délégation du Japon a proposé dans ses observations un libellé différent pour le terme « sous la forme d’un pourcentage moyen ».

120) La délégation des États-Unis a proposé de modifier la fin du premier paragraphe « pourcentage moyen » par « pourcentage minimal » et de modifier le dernier paragraphe 5.1.2 qui se lirait ainsi : « Pour les aliments qui ont perdu de l’humidité à la suite d’un traitement thermique ou d’un autre traitement, le pourcentage doit correspondre à la quantité de l’ingrédient ou des ingrédients employés par rapport au produit fini. »

121) La présidente a résumé les propos tenus et a conclu qu’un consensus s’était cristallisé uniquement sur la modification de l’alinéa (f), les avis n’étant pas suffisamment unanimes sur le restant de l’amendement proposé pour qu’on le transmette à la Commission. Le Comité est d’accord avec la proposition de la présidente de tenir une réunion du Groupe de travail avant la prochaine session du CCFL afin de parfaire l’amendement proposé, en tenant compte de la discussion qui a eu lieu à la présente session et des observations présentées. La délégation du Royaume-Uni a accepté de présider ce Groupe de travail.

État d’avancement de l’Avant-projet d’amendement à la Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Déclaration quantitative des ingrédients

122) Le Comité est convenu de renvoyer l’Avant-projet d’amendement à la *Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées* : Déclaration quantitative des ingrédients à l’étape 3 pour une discussion plus circonstanciée au sein du Comité et d’un Groupe de travail présidé par le Royaume-Uni qui se tiendrait immédiatement avant le CCFL (voir Annexe VI).

AVANT-PROJET DE DÉFINITION DES ACIDES GRAS TRANS (Point 7 de l’ordre du jour)¹⁴

123) Le Comité a rappelé que pendant qu’il examinait l’adoption de l’Avant-projet de Directives concernant l’étiquetage nutritionnel, la Commission avait demandé au CCFL de poursuivre son travail sur les acides gras trans en collaboration avec le CCNFSDU afin de parvenir à une définition des acides gras trans. Suite à l’examen d’un projet de définition par le CCNFSDU, la 33^{ème} session du CCFL a proposé d’entreprendre un nouveau travail par la Procédure accélérée sur un avant-projet de définition et la 28^{ème} session de la Commission a approuvé cette proposition.

124) Le Comité a pris acte de plusieurs propositions concernant l’inclusion de la définition dans différents textes du Codex. Plusieurs délégations ont appuyé son inclusion dans le corps des *Directives concernant l’étiquetage nutritionnel* et quelques délégations ont proposé de l’inclure dans la *Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées*, au vu de son caractère général, ou dans les *Directives pour l’emploi des allégations relatives à la nutrition*. Le Comité s’entend pour inclure la définition dans les *Directives concernant l’étiquetage nutritionnel* car toutes les définitions des substances nutritives figurent dans ce document.

125) La délégation d’Afrique du Sud a émis l’opinion que la définition était uniquement axée sur les caractéristiques chimiques et ne prenait pas en considération les données biologiques sur les acides gras trans, certains acides gras trans pouvant avoir des effets bénéfiques sur la santé. La Délégation propose par conséquent de différer la mise au point définitive de la définition jusqu’à ce que des preuves scientifiques plus probantes deviennent accessibles sur les effets des acides gras trans et la méthodologie appropriée à leur détermination. Elle propose en outre que la FAO et l’OMS donnent des avis scientifiques sur cette question. Cette prise de position a reçu l’appui de quelques observateurs.

126) Plusieurs délégations appuient la définition telle qu’elle est proposée à présent et rappellent qu’elle a été examinée attentivement au cours de deux sessions du CCNFSDU et lors de la dernière session du CCFL, et que tous les membres s’étaient accordés plus tôt sur le libellé de la définition.

¹⁴ CL 2005/51-FL, CX/FL 06/34/9 (observations de Costa Rica, Fiji, Iran, Jordanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Afrique du Sud, États-Unis, EDA, FEDIOL, IDF, IFMA), CX/FL 06/34/9-Add.1 (Brésil, CE), CRD 13 (Canada), CRD 17 (Kenya, Philippines), CRD 21 (Philippines), CRD 26 (Malaisie).

127) La délégation du Canada, soutenue par la délégation de l'Australie, tout en appuyant l'esprit de la définition, s'est dite d'avis que la définition était inexacte tant du point de vue scientifique que technique car seulement les acides gras polyinsaturés étaient séparés par au moins un groupe carbène, une double liaison carbone-carbone, tandis que la définition suggère que tel est le cas également des acides gras monoinsaturés. La Délégation propose donc de faire référence aux « acides gras insaturés » dans la définition afin d'éviter cette confusion, en supprimant la référence aux acides gras mono- ou polyinsaturés.

128) La délégation de Nouvelle-Zélande a proposé de résoudre la question par une retouche mineure en insérant le mot « acides gras » après « monoinsaturés » et en ajoutant une virgule après « doubles liens » dans la dernière phrase.

129) La délégation d'Autriche, en s'exprimant au nom des États membres de la CE présents à la session, a proposé d'inclure un renvoi en bas de page afin que les membres du Codex puissent réviser l'inclusion d'acides gras trans spécifiques si des nouvelles données scientifiques généralement acceptées démontrent que leurs effets nutritionnels diffèrent de ceux qui sont observés pour les acides gras trans en général.

130) La délégation des États-Unis, appuyée par d'autres délégations, a souligné que la clause 5.3 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* prévoyait des dispositions en vue d'une révision éventuelle de la définition des substances nutritives spécifiques et a proposé d'inclure les acides gras trans dans ce texte en rendant ainsi patent que la définition était susceptible de modifications.

131) La délégation de la France n'appuie pas cette proposition car les substances nutritives mentionnées à la clause 5.3 sont assujetties à des dispositions particulières des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* en considération du fait que les exigences en matière d'acides gras trans sont laissées aux autorités nationales. Par conséquent, un renvoi en bas de page s'avère nécessaire pour orienter les membres sur l'inclusion des acides gras trans dans la définition. Le Secrétariat a indiqué que les dispositions relatives aux acides gras trans existaient déjà dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition* (Tableau des conditions relatives à la teneur en éléments nutritifs).

132) La présidente a rappelé que les membres auront toujours la faculté de proposer des amendements aux dispositions des textes du Codex, lorsque de nouvelles preuves scientifiques seront accessibles indépendamment de l'ajout d'un texte à la définition actuelle, et a invité les délégations à examiner cette question dans un esprit constructif afin de réunir un consensus sur cette importante définition en accédant ainsi à la demande de la Commission.

133) Après quelques échanges de vues, le Comité a résolu de conserver la définition telle qu'elle a été proposée lors de la dernière session et d'insérer un renvoi en bas de page faisant référence à la révision de l'inclusion des acides gras trans « sous réserve de la contribution de nouvelles données scientifiques ».

134) La délégation de Malaisie a exprimé son objection à la décision d'inclure ladite note de bas de page à la définition, car le libellé actuel fait suite au consensus général qui s'est dégagé lors des sessions antérieures et il est généralement accepté que les textes Codex peuvent être revus de temps à autres.

État d'avancement de l'Avant-projet de définition des acides gras trans

135) Le Comité est convenu de transmettre l'Avant-projet de définition à l'étape 5 de la procédure accélérée en vue de son adoption définitive par la 29^e session de la Commission du Codex Alimentarius et son inclusion dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (voir Annexe V).

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA PUBLICITÉ (point 8 de l'ordre du jour)¹⁵

136) Le Comité a rappelé que la Commission, à sa 26^e session, lorsqu'elle examinait le Projet de directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé, avait prié le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de considérer l'élaboration d'une définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition. À sa trente-troisième session, le Comité n'a pu, faute de temps, discuter des détails d'une définition de la publicité, des façons de traiter des questions touchant la publicité et d'autres aspects pertinents, et il a donc décidé de poursuivre la discussion de ce sujet en l'inscrivant à l'ordre du jour de la présente session et de tenir compte des commentaires reçus sur la publicité et de la discussion lors de la dernière session.

137) La délégation du Canada a présenté le document de discussion et dit qu'elle voyait l'intérêt à l'ajout d'une définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé. La délégation a réaffirmé le rôle du CCFL dans la publicité tel qu'il est formulé dans le mandat du comité. La

¹⁵ CX/FL 06/34/10 et CRD 1 (observations du Canada, Inde, Indonésie, CIAA, IACFO)

délégation a proposé la définition suivante de la publicité à utiliser en rapport avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé à l'étude de la Commission : « **Publicité** : désigne toute représentation au public directe ou indirecte, par tout moyen autre que l'étiquetage, qui a comme but ou a des chances d'influencer ou de modeler les attitudes, les convictions et les comportements en vue de stimuler la vente d'un produit ».

138) Le Comité a restreint sa discussion à la question de savoir s'il fallait entreprendre des travaux sur la définition de la publicité et dans l'affirmative à décider de l'emplacement qui lui conviendrait. Il serait tenu compte des commentaires détaillés et des propositions sur le texte provenant des membres et des observateurs si la décision était prise d'entreprendre des travaux et si la Commission l'approuvait.

139) Plusieurs délégations et observateurs étaient d'accord avec le Canada pour dire que l'élaboration d'une définition de la publicité cadrerait avec le mandat du Comité et qu'il faudrait entreprendre des travaux sur une telle définition. Ils ont avancé comme raisons pour ce faire l'importance de la publicité comme moyen d'information des consommateurs ainsi que le fait que la publicité n'est pas limitée aux frontières nationales. Elles étaient d'avis qu'une définition de la publicité pourrait utilement établir une compréhension commune du terme et permettre aux autorités nationales de la réglementer sur cette base. La délégation du Ghana a fait valoir l'importance de cette compréhension commune parce ce pays n'importe pas que les produits, il importe également la publicité de plusieurs régions du monde.

140) Différentes opinions ont été exprimées quant à la place qui conviendrait à la définition. Des délégations étaient d'avis que la question de la publicité se posait principalement en rapport avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé et qu'elles devaient donc être restreinte à ce domaine et être placée dans les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé où elle formerait le nouveau point 2.1.3. D'autres ont dit que la publicité était utilisée dans plusieurs textes du Codex et que la définition pourrait être placée dans la section 2 des Normes générales pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées. L'observateur de Consumers International a proposé de la placer dans le manuel de procédure.

141) La délégation de l'Indonésie a dit que si le Codex élaborait des directives sur la publicité, ces dernières devraient restreindre la publicité, mais ne devraient pas contredire les exigences en matière d'étiquetage. La délégation du Japon était d'accord pour que la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition suive les mêmes principes que l'étiquetage et n'était pas favorable à l'élaboration de directives portant spécifiquement sur la publicité.

142) La délégation des États-Unis était d'avis qu'il n'était pas opportun que le CCFL définisse la publicité et qu'il fallait laisser ce soin aux autorités nationales pour faire en sorte que les pays puissent réglementer ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières. La délégation a dit craindre qu'une définition bien intentionnée de la publicité faite par le Codex ne nuise à la capacité de traiter des questions touchant l'étiquetage au niveau national parce que du matériel pourrait être considéré comme de la publicité dans certains pays et comme de l'étiquetage dans d'autres. La délégation a aussi exprimé l'avis que pour sa part elle ne voyait pas comment une définition de la publicité dans les textes du Codex pourrait aider les pays parce que les directives existantes du Codex sur les allégations relatives à la nutrition et à la santé peuvent être appliquées à la publicité par les autorités nationales.

143) La délégation des Philippines et plusieurs observateurs n'étaient pas non plus favorables à des travaux du Codex sur la définition de la publicité. La délégation estimait que les différences culturelles dans les pays particulièrement en ce qui concerne la publicité acceptable sur les aliments étaient telles que seule une définition faite au niveau national pourrait être utile.

144) L'observateur de la Chambre de commerce internationale (ICC) a fait référence aux efficaces mécanismes d'autoréglementation de la publicité dans 130 pays qui sont fondés sur les codes de l'ICC sur les pratiques en matière de promotion des ventes et de publicité incluant également la publicité des aliments et des boissons. Selon lui, le travail du CCFL sur la publicité ferait double emploi. L'observateur a offert de maintenir le dialogue avec le CCFL sur ce sujet.

145) L'observateur de WFA, soutenu par plusieurs autres observateurs, a déclaré qu'il n'y avait plus de raison pour continuer le développement d'une définition de la publicité, parce que la Commission avait déjà adopté un texte qui laisse la prise en compte des questions d'allégation nutrition et santé dans la publicité aux autorités nationales. L'observateur de NHF, soutenant la position des États-Unis, a noté que la définition proposée pour la publicité inclurait dans son champ d'application des papiers de recherche légitimes, publiés, revus par leurs pairs, et ainsi pourrait poser un problème pour les droits de liberté d'expression dans des pays tels que les États-Unis.

Proposition visant à entreprendre de nouveaux travaux sur une définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition

146) Suite à la demande faite au Comité par la Commission à sa 26^e session et aux discussions au sein du Comité, le Comité a proposé à la Commission d'entreprendre de nouveaux travaux sur la définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition.

147) Après approbation des nouveaux travaux par la Commission, la définition proposée par le Canada sera transmise entre crochets pour commentaires à l'étape 3.

AUTRES QUESTIONS TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 9 de l'ordre du jour)¹⁶

Modification des noms communs standardisés

148) La délégation du Canada a rappelé que le Comité avait examiné un document de discussion sur les étiquettes trompeuses à des sessions antérieures et qu'à sa 32^e session, il avait résolu d'interrompre l'étude de ce sujet tout en notant qu'il serait possible de la reprendre si de nouvelles propositions étaient faites. La délégation a indiqué que l'emploi de noms communs standardisés dans les noms d'aliments non standardisés était en hausse au Canada et dans d'autres pays et que cette question cadrait avec le Codex vu les propositions d'élargir le champ d'application de certaines normes pour le lait et les produits laitiers. La question est de savoir comment éviter de tromper le consommateur et faire en sorte que ces produits soient clairement différenciés des aliments standardisés. La délégation a donc proposé de revoir les textes existants du Codex pour déterminer s'il faudrait y apporter des amendements et plus spécialement si la section 4.1.1.3 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées exige des éclaircissements. À cette fin, la délégation a suggéré de mettre sur pied un Groupe de travail électronique qui rassemblera des informations sur les pratiques au niveau national et rédigera peut-être un document de projet.

149) La délégation des États-Unis a observé que le document se penchait sur des questions importantes mais que son envergure était peut-être trop grande, et a proposé de limiter le sujet d'étude à la nutrition et aux allégations dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie mondiale.

150) La délégation de la CE a exprimé l'avis qu'il était prématuré en ce moment de mettre sur pied un groupe de travail ou d'étudier des propositions de nouveaux travaux car il serait difficile d'arriver à un consensus, prenant note de ce que le CCMMP avait étudié des sujets semblables sans parvenir à un consensus.

151) Le Comité a remercié la délégation du Canada pour son document intéressant et l'a invité à préparer un document plus détaillé et plus ciblé aux fins d'étude à la prochaine session.

Date et lieu de la prochaine session

152) Le Comité a noté que sa prochaine session était provisoirement prévue à Ottawa du 30 avril au 4 mai 2007, les arrangements définitifs devant être fixés entre le pays hôte et le Secrétariat du Codex.

¹⁶ CRD 20 (document de discussion préparé par le Canada)

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Suite à donner	Référence dans l' ALINORM 06/29/22
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3	8	Gouvernements 29ème CAC	par. 60 Annexe II
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3 (autres substances)	6	Gouvernements 35ème CCFL	par. 60 Annexe III
Avant-projet de définition des acides gras trans (Avant-projet d'amendement aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i>)	5A	Gouvernements 29ème CAC	par. 135 Annexe V
Avant-projet d'amendement à la Norme générale (Déclaration quantitative des ingrédients)	3	Gouvernements 35ème CCFL	par. 122 Annexe VI
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 1 (Nitrate de sodium naturel)	3	Gouvernements 35ème CCFL	par. 66 Annexe IV
Projet d'amendement à la Norme générale (Projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions	7	35ème CCFL	par. 100
Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: dispositions d'étiquetage	4	Groupe de travail 35ème CCFL	par. 101
Avant-projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (Ethylène)	1/2/3	29ème CAC Gouvernements 35ème CCFL	par. 77
Définition de la publicité	1/2/3	29ème CAC Gouvernements 35ème CCFL	par. 146

LIST OF PARTICIPANTS/LISTES DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairperson/
Présidente/
Presidenta:

Dr. Anne MacKenzie
Science Advisor, Science Branch
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive, Room 113
Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
Tel.: (613) 221-7084 / 7079
Fax: (613) 221-7010
E-mail: amackenzie@inspection.gc.ca

ARGENTINA
ARGENTINE

Ing. Gabriela A. Catalani
(Head of Delegation)
Coordinadora del Punto Focal del Codex
Secretaría de Agricultura, Ganadería
Pesca y Alimentos
Ministerio de Economía y Producción
Av. Paseo Colón 922, Planta Baja, Oficina 29
C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA
Tel.: +54 11 4349 2549
Fax: +54 11 4349 2244
E-mail: gcatal@mecon.gov.ar
E-mail : codex@mecon.gov.ar

Dra. Andrea Nilda Calzetta Resio
Supervisor Técnico de Aprobación de Alimentos
Coordinación de Aprobación de Productos
Alimenticios
National Service of Health and Quality of
Agrifoods/Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria (SENASA)
Av. Paseo Colón 439, 1^{er} piso frente
C1063ACD Buenos Aires, ARGENTINA
Tel.: +54 11 4342 8003
Fax: +54 11 4342 8003
E-mail: andreacalzetta@fibertel.com.ar
E-mail: capa@velocom.com

Counsellor Gustavo Oscar Infante
Head of the Economic and Trade Section
Embassy of the Argentine Republic
90 Sparks Street, Suite 910
Ottawa, Ontario K1P 5B4
CANADA
Tel.: (613) 236-2351
Fax: (613) 235-2659
E-mail: ginfante@argentina-canada.net

Juan C. Batista
Agrifood Quality Director
SENASA
Paseo Colon 367, Floor 3
C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA
Tel.: +54 11 4331 6041
E-mail: jbatista@senasa.gov.ar

Dr. Pablo H. Morón
Coordinador de Normas Alimentarias
Dirección Nacional de Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería
Pesca y Alimentos
Ministerio de Economía y Producción
Av. Paseo Colón 922
C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA
Tel.: +54 11 4349 2789
E-mail: pmoron@mecon.gov.ar

Lic. Arnaldo Nonzioli
Area Normativas
Dirección Nacional de Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería
Pesca y Alimentos
Ministerio de Economía y Producción
Av. Paseo Colón 922
C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA
Tel.: +54 11 4349 2236
E-mail: anonz@mecon.gov.ar

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Ms. Melanie Fisher
(Head of Delegation)
General Manager, Food Standards
Food Standards Australia New Zealand
P.O. Box 7186 - Canberra BC ACT 2610
Tel.: +61 2 6271 2246
Fax: +61 2 6271 2204
E-mail: melanie.fisher@foodstandards.gov.au

Ms. Jennifer Barnes
 Manager, Technical Standards Branch
 Australian Quarantine and Inspection Service
 GPO Box 858
 Canberra BC ACT 2601
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 3509
 Fax.: +61 2 6271 6522
 E-mail: jenny.barnes@aqis.gov.au

Dr. Leigh Henderson
 Section Manager, Labelling and Information
 Food Standards Australia New Zealand
 108 The Terrace, P.O Box 10559
 Wellington NEW ZEALAND
 Tel: +64 4 978 5650
 Fax: + 64 4 473 9855
 E-mail: Leigh.Henderson@foodstandards.govt.nz

Dr. Trevor Webb
 Principal Social Scientist
 Food Standards Australia New Zealand
 PO Box 7186
 Canberra BC ACT 2610
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6271 2605
 Fax: + 61 2 6271 2206
 E-mail: trevor.webb@foodstandards.gov.au

Usha Sriram-Prasad
 Assistant Manager, Food Regulation and Safety
 Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 AUSTRALIA
 Tel.: +61 2 6272 3547
 Fax: +61 2 6272 4367
 E-mail: usha.sp@daff.gov.au

Mr. Kim Leighton
 A/Director Scientific and Technical
 Australian Food and Grocery Council
 Locked Bag 1
 KINGSTON. ACT 2604, AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6273 1466
 FaX: +61 2 6273 1477
 E-mail: kim.leighton@afgc.org.au

Mr. Rod May
 Vice Chair, NASAA
 PO Box 768 Stirling SA 5152
 AUSTRALIA
 Tel: + 61 0883708455
 FaX: +61 0883708381
 E-mail: capck@bigpond.com

AUSTRIA
AUTRICHE

Dr. Gertraud Fischinger
 (Head of Delegation)
 Permanent Representation of Austria at the European
 Union
 Federal Ministry of Foreign Affairs, Unit Health and
 Women
 30 Avenue de Cortenberg
 B-1040 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 2345 221
 Fax: +32 2 2345 100
 E-mail: gertraud.fischinger@bmaa.gv.at

Dr. Karl Plsek
 Legislative Officer
 Federal Ministry of Health and Women, Unit
 IV/B/10
 Radetzkystraße 2
 A-1030 Vienna, AUSTRIA
 Tel.: +431 711 00 4688
 Fax: +431 711 00 4681
 E-mail: karl.plsek@bmgf.gv.at

Mr. Andreas Kadi
 Group Director, Scientific & Regulatory Affairs
 Coca-Cola Ltd.
 Triesterstr. 217
 A-1230 Vienna, AUSTRIA
 Tel.: +43 1 66171 2353
 Fax: +43 1 66171 2456
 E-mail: ankadi@eur.ko.com

Mr. Kari Töllikkö
 Principal Administrator
 The General Secretariat of the Council of the
 European Union
 Rue de la Loi 175
 B-1048 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 285 7841
 Fax: +32 2 285 6198
 E-mail: kari.tollikko@consilium.eu.int

BARBADOS
BARBADE

Mr. Kenneth Mullin
 Chief Technical Officer (Specifications)
 Barbados National Standards Institution
 "Flodden", Culloden Road
 St. Michael, BARBADOS
 Tel.: +246 426 3870
 Fax: +246 436 1495
 E-mail: kmullin@bnsi.com.bb
 E-mail: office@bnsi.com.bb

BELGIUM/BELGIQUE/BÉLGICA

Luc Ogiers
 Director
 FOD Economie, K.M.O., Middenstand en Energie
 AD Economisch Potentieel
 Agro – voedingsnijverheid en biotechnologie
 City Atrium
 Vooruitgangstraat 50, 1210 Brussel, BELGIUM
 Tel.: +32 2 277 74 81
 Fax: +32 2 277 53 04
 E-mail: luc.ogiers@mineco.fgov.be

BHUTAN/BHOUTAN/BHUTÁN

Mr. Thuji Tshering
 Chief Regulatory and Quarantine Officer
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority
 (BAFRA)
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 1071
 Thimphu, BHUTAN
 Tel.: +975 2 327031
 Fax : +975 2 327032
 E-mail: t_tshering@moa.gov.bt
 E-mail: thujitshering@yahoo.com

BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL

Mr. Norberto Moretti
 (Head of Delegation)
 Embassy of Brazil
 450 Wilbrod Street
 Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA
 Tel.: (613) 730-7141
 Fax: (613) 237-6144
 E-mail: moretti@brasembottawa.org

Mr. Pedro Murilo Ortega Terra
 (Deputy Head of Delegation)
 Embassy of Brazil
 450 Wilbrod Street
 Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA
 Tel.: (613) 715-5162
 E-mail: pedroterra@brasembottawa.org

Mr. Alex Christian Kamber
 Public Policies Specialist
 Department of Consumer Denfense
 Ministry of Justice
 Esplanada dos Ministérios
 Palácio da Justiça
 5º Andar, Sala 520
 70064-900 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3429 3664 / 3105
 Fax: +55 61 3322 1677
 E-mail : alex.kamber@mj.gov.br

Mr. Rodrigo Martins de Vargas
 Consultant in Health Surveillance
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SEPN 511 Bl. A Ed. Bittar II Asa Norte
 70750-541 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3448 6352
 Fax: +55 61 3448 6274
 E-mail : rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Fabiana Góes de Almeida Nobre
 Specialist on Normative Studies on Organic
 Production Agroecology Coordination
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala
 148
 70043-900 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3218 2453
 Fax: +55 61 3223 5350
 E-mail: fabiananobre@agricultura.gov.br

Ms. Antonia Maria de Aquino
 Manager of Special Products
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SEPN 515 Bl. A - Ed. Bittar II, Asa Norte
 70750-541 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3448 6289
 Fax: +55 61 3448 6274
 E-mail: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mrs. Juliana Ribeiro Alexandre
 Technical Assistant of the Biosafety Coordination
 Secretariat of Plant and Animal Defence
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco "D" Anexo "B" Sala 450
 70043-900 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3218 2320
 Fax: +55 61 3224 3995
 E-mail: julianara@agricultura.gov.br

Antonio Marcos Pupin
 Specialist
 Brazilian Association of Food Industries – ABIA
 Av. Nacoes Unidas 12 495
 04578-902 São Paulo – SP, BRAZIL
 Tel.: +55 11 5508 5577
 Fax: +55 11 5508 7503
 E-mail: marcos.pupin@br.nestle.com

BURUNDI

Mrs. Marie Goreth Cimpaye
 Membre de l'Association Burundaise des
 Consommateurs
 B.P. 1670, Bujumbura, BURUNDI
 Tel.: +257 2 224917

CAMEROON/CAMEROUN/CAMERÚN

Mr. Sa'a
 (Head of Delegation)
 Attaché - Secrétariat Général des Services du Premier
 Ministère – Yaoundé, CAMEROUN
 Tel. : +237 761 44 43
 E-mail : saa1150@yahoo.fr

Mr. Pierre Azanbou
 Diplomate
 Ministère des Relations Extérieures
 MINREX
 Yaoundé, CAMEROUN
 Tel.: +237 981 11 44
 E-mail: azanbou@yahoo.fr

Mme. Grace Nde Ningo
 Chef de Service de Contrôle de la Qualité des
 Aliments
 Department of Health Promotion
 Sub-Department of Food and Nutrition
 Ministère de la Santé Publique
 Yaoundé, CAMEROUN
 Tel.: +237 221 13 18
 Fax: +237 769 31 86
 E-mail: gningo@hotmail.com

CANADA/CANADÁ

Ms. Carla Barry
 (Head of Delegation)
 National Manager, Fair Labelling Practices Program
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Nepean, ON K1A OY9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7157
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: cbarry@inspection.gc.ca

Mr. Greg Orriss
 Director, Bureau of Food Safety and Consumer
 Protection
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7162
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: orrissgr@inspection.gc.ca

Mr. Paul Mayers
 A/Executive Director
 Animal Products Directorate
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Nepean, ON K1A OY9, CANADA
 Tel.: (613) 221-3775
 Fax: (613) 228-6631
 E-mail: mayersp@inspection.gc.ca

Ms. Jodi Robinson
 Senior Trade Policy Officer
 Department of Foreign Affairs and International
 Trade (DFAIT)
 111 Sussex Drive, Ottawa, ON K1A OG2, CANADA
 Tel.: (613) 992-0523
 Fax: (613) 943-0346
 E-mail: jodi.robinson@international.gc.ca

Ms. Angela Behboodi
 Senior Trade Policy Officer
 Department of Foreign Affairs and International
 Trade (DFAIT)
 111 Sussex Drive
 Ottawa, ON K1A OG2, CANADA
 Tel.: (613) 944-2100
 Fax: (613) 944-0756
 E-mail: angela.behboodi@international.gc.ca

Ms. Chantal Sicotte
 Senior Trade Policy Analyst (Europe)
 Eastern Hemisphere Trade Policy
 Agriculture and Agri-Food Canada
 930 Carling Avenue
 Ottawa, ON K1A OC5 CANADA
 Tel.: (613) 759-7654
 Fax: (613) 759-7503
 E-mail: sicottec@agr.gc.ca

Ms. Kathy Twardek
 Program Officer, Fair Labelling Practices Program
 159 Cleopatra Drive
 Nepean, ON K1A OY9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7203
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: twardekt@inspection.gc.ca

Ms. Angela Bilkhu
 Program Officer, Fair Labelling Practices Program
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Nepean, ON K1A OY9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7205
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: bilkhua@inspection.gc.ca

Mr. Bart Bilmer
 Director, Office of Biotechnology
 Canadian Food Inspection Agency
 Nepean, ON K1A OY9, CANADA
 Tel.: (613) 225-2342 (4185)
 Fax: (613) 228-6604
 E-mail: bbilmer@inspection.gc.ca

Ms. Barbara Buchanan
Regulatory Policy Officer
Food Directorate
Health Canada
Room 1112, Building No. 7 (0701A)
Tunney's Pasture
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
Tel.: (613) 957-3411
Fax: (613) 946-4590
E-mail: barbara_buchanan@hc-sc.gc.ca

Mr. Regan Khan
Trade Policy Analyst
Agriculture and Agri-Food Canada
930 Carling Avenue
Ottawa, ON K1A 0C5 CANADA
Tel.: (613) 715-5049
Fax: (613) 759-7503
E-mail: khanr@agr.gc.ca

Ms. Isabelle Delage
Trade Policy Analyst
Agriculture and Agri-Food Canada
930 Carling Avenue
Ottawa, ON K1A 0C5 CANADA
Tel.: (613) 694-2423
E-mail: delagei@agr.gc.ca

Ms. Margherita Marcone
Assistant Director, Legal Affairs
Dairy Farmers of Canada
75 Albert Street, Suite 1101
Ottawa, ON K1P 5E7, CANADA
Tel.: (613) 236-9997
Fax: (613) 236-0905

Mr. Bob Ingratta
Chair, Agriculture Policy & Nutrition Advisory
Board
BIOTECanada
Monsanto Canada Inc.
350 Albert Street, Suite 315
Ottawa, ON K1R 1A4, CANADA
Tel.: (613) 234-5121
Fax: (613) 234-2063
E-mail: bob.g.ingratta@monsanto.com

Dr. John Henning
Chief, Department of Agricultural Economics
McGill University, Macdonald Campus
Ste. Anne de Bellevue, Quebec H9X 3V9
CANADA
Tel.: (514) 398-7820
E-mail: john.henning@mcgill.ca

Ms. Heather Holland
Senior Technical Manager
Food Safety and Government Relations
Canadian Produce Marketing Association
9 Corvus Court
Ottawa, ON K2E 7Z4, CANADA
Tel.: (613) 226-4187, ext. 215
Fax: (613) 226-2984
E-mail: hholland@cpma.ca

Ms. Sally Blackman
Information Officer, Health and Food Safety
Canadian Produce Marketing Association
9 Corvus Court
Ottawa, ON K2E 7Z4, CANADA
Tel.: (613) 226-4187, ext. 215
Fax: (613) 226-2984
E-mail: sblackman@cpma.ca

Ms. Carol Trudeau
Manager, Regulatory Affairs
Mead Johnson Nutritionals
333 Preston Street, Suite 700
Ottawa, ON K1S 5N4, CANADA
Tel.: (613) 239-3981
Fax: (613) 239-3996
E-mail: carol.trudeau@bms.com

Ms. Phyllis Tanaka, RD, MSc.
Director, Food and Nutrition Policy
Food & Consumer Products of Canada (FCPC)
885 Don Mills Road, Suite 301
Don Mills, ON M3C 1V9, CANADA
Tel.: (416) 510-8024
Fax: (416) 510-8043
E-mail: phyllist@fcpc.ca

Mr. Alan Young
Manufacturing Services
Nestle Canada Inc.
1212 Wellington South
Sherbrooke, Québec J1H 5E7, CANADA
Tel.: (819) 569-3614, ext. 240
Fax: (819) 566-8987
E-mail: alan.young@ca.nestle.com

Dr. Mary G. Alton Mackey
Canadian Biotechnology Advisory Committee
379 Markland Drive
Toronto, ON M9C 1S1, CANADA
Tel.: (416) 626-2448
E-mail: maryaltonmackey@sympatico.ca

CHILE/CHILI

Antonieta Urrutia
 (Head of Delegation)
 División Asuntos Internacionales
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Ministerio de Agricultura
 Av. Bulnes 140
 Santiago, CHILE
 Tel.: +56 2 3451 585
 Fax: +56 2 3451 578
 E-mail: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

Patricio García
 Gerente de Productos Fertilizantes
 Soquimich
 Los Militares 4290, Piso 5
 Santiago, CHILE
 Tel.: +56 2 425 2397
 Fax: +56 2 425 2416
 E-mail: patricio.garcia@sqm.com

Ms. Annemarie Duncker
 Third Secretary and Consul
 Embassy of Chile
 1413 – 50 O'Connor Street
 Ottawa, ON K1P 6L2
 Tel.: (613) 235-4402, ext. 110
 E-mail: aduncker@chile.ca

Herwig H. Opdebeeck
 Opdebeeck Consulting Sàrl
 3, rue de Latigny
 CH-1955 Chamoson
 SWITZERLAND
 Tel.: +41 27 306 88 87
 Fax: +41 27 306 88 89
 E-mail: h.opdebeeck@opdebeeck.ch

CHINA/CHINE

Wang Nailu
 (Head of Delegation)
 Engineer, Standardization Administration of the
 People's Republic of China
 No. 9 Madian Donglu, Haidian District
 100088 Beijing, P.R. OF CHINA
 Tel.: +86 10 82262654
 Fax : +86 10 82260687
 E-mail: wangnl@sac.gov.cn

Zhang Yanyang
 Vice-Section Chief, Department of Supervision on
 Food Production, AQSIQ
 No. 9 Madian East Road, Haidian District
 100088 Beijing, P.R. OF CHINA
 Tel.: +86 10 82262232
 Fax : +86 10 82262213
 E-mail: zhangyy@aqsiq.gov.cn

Dong Xinxin
 Engineer, Standardization and Regulations Research
 Center, AQSIQ
 No. 9 Madian Donglu, Haidian District
 100088 Beijing, P.R. OF CHINA
 Tel.: +86 10 82262439
 Fax : +86 10 82260617
 E-mail: dongxx@aqsiq.gov.cn

Xu Jian Jun
 Engineer/Ph.D
 China National Institute of Standardization (CNIS)
 No. 4, Zhichun Road, Haidian District
 100088 Beijing, P.R. OF CHINA
 Tel.: +86 10 58811648
 Fax : +86 10 58811641
 E-mail: xujj@cnis.gov.cn

Ms. Shi Lei
 Regulatory Affairs Manager
 Beijing Representative Office, Abbott Laboratories
 66 Nan Li Shi Road, Canwei Building, Xicheng
 District
 100045 Beijing, P.R. OF CHINA
 Tel.: +86 10 68028080-131
 Fax: +86 10 68037877
 E-mail: bird.shi@abbott.com

Mrs. Yang Yuexin
 Professor, National Institute of Nutrition & Food
 Safety - Ministry of Health, China
 #29 Nanwe Road, XuanWu
 100050 Beijing, P.R. OF CHINA
 Tel.: +86 10 83132912
 Fax: +86 10 83132912
 E-mail: yxyang@263.net
 E-mail: nutri@163.com

Mr. LAM Wing-hong
 Superintendent
 Food and Environmental Hygiene Department
 43/f, Queensway Government Offices
 66 Queensway, Hongkong, P.R. OF CHINA
 Tel.: +852 28675567
 Fax: +852 25214784

CUBA, REPUBLIC OF
CUBA, RÉPUBLIQUE DE
CUBA, REPÚBLICA DE

Orlando Ruqué Martí
 Analista Superior
 Dirección de calidad y tecnología
 Ministerio de la industria pesquera
 5ta Ave y 248, Barlovento, Edificio 1, Playa
 La Habana 10400, REPÚBLICA DE CUBA
 Tel. : +537 209 7294
 Fax : +537 209 7294
 E-mail : orlandorm@mip.telemar.cu

CZECH REPUBLIC
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
RÉPUBLICA CHECA

Ms. Eva Pribylova
 Office in Charge, National Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture, Food Production Department
 Těšnov 17, Praha 1, 11705
 Czech Republic
 Tel: +420 221 812 795
 Fax: +420 222 314 117
 E-mail: eva.pribylova@mze.cz

DENMARK
DANEMARK
DINAMARCA

Ms. Lene Haagensen
 (Head of Delegation)
 Head of Section
 Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 Søborg 2860, DENMARK
 Tel.: +45 33 95 00 00
 Fax: +45 33 95 60 01
 E-mail: lhaa@fvst.dk

Mr. Michael Schmidt
 Head of Section
 Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 Søborg 2860, DENMARK
 Tel.: +45 33 95 62 27
 Fax: +45 33 95 60 01
 E-mail: misc@fvst.dk

Ms. Linda Jensen
 Food Scientist, Danish Bacon and Meat Council
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V. DENMARK
 Tel.: +45 33 73 25 68
 Fax: +45 33 93 66 50
 E-mail: LMJ@danishmeat.dk

EGYPT
ÉGYPTE
EGIPTO

Dr. Hussein Mansour
 Agricultural Minister Plenipotentiary
 Embassy of Egypt
 3521 International Court, NW
 Washington, DC 20008, U.S.A.
 Tel.: (202) 966-2080
 Fax: (202) 895-5493
 E-mail: hmkmansour@aol.com
 E-mail: agegypt@aol.com

ETHIOPIA
ETHIOPIE
ETIOPÍA

Belete Beyene Argaw
 General Manager
 Health Care Foods Manufacturers PLC
 Board Member Ethiopian Manufacturing Industries
 Association and National Codex Committee Member
 P.O. Box 80313 Kality Akaki Sub City
 Addis Ababa, Ethiopia
 Tel: +251 11 207722 / +251 11 4390854
 Fax: +251 11 4393940
 E-mail: hcfm@ethionet.et

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION)
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)
COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Jérôme Lepeintre
 (Head of Delegation)
 Administrator,
 Health and Consumer Protection Directorate
 European Commission F101 2/62
 B1049 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 299 37 01
 Fax: +32 2 299 85 66
 E-mail: codex@cec.eu.int

Manuel Florez Droop
 Official to the European Communities
 European Communities
 Rue de la Loi 130, 2-150
 B-1160 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 295 62 75
 E-mail: manuel.florez-droop@cec.eu.int

Helen Lee
 Administrator
 Health and Consumer Protection Directorate
 European Commission B232 8/48
 B1049 Brussels, BELGIUM
 Tel: +32 2 299 86 68
 E-mail: helen.lee@cec.eu.int

Katja Neubauer
 Administrator
 Health and Consumer Protection Directorate
 European Commission B232 03/22
 B1049 Brussels, BELGIUM
 Tel: +32 2 299 33 46
 Fax: +32 2 295 60 43
 E-mail: katja.neubauer@cec.eu.int

FINLAND
FINLANDE
FINLANDIA

Ms. Anne Haikonen
 Counsellor, Legal Affairs
 Ministry of Trade and Industry
 P.O. Box 32
 FIN-00023 Government
 Helsinki, FINLAND
 Tel.: +358 9 1606 3654
 Fax: +358 9 1606 2670
 E-mail: anne.haikonen@ktm.fi

FRANCE
FRANCIA

Mme Aline Sancho
 (Head of Delegation)
 Direction Générale de la Concurrence de la
 Consommation et de la Répression de Fraudes
 Ministère de l'Économie et des Finances
 59, boulevard Vincent Auriol
 75703 Paris Cedex 13, FRANCE
 Tel.: +33 1 44 97 32 24
 Fax: +33 1 44 97 30 37
 E-mail: aline.sancho@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Roseline Lecourt
 Chargée de Mission
 Ministère de l'Économie, des Finances et de
 l'Industrie - DGCCRF
 59, boulevard Vincent Auriol
 75703 Paris, Cedex 13, FRANCE
 Tel.: +33 1 44 97 34 70
 Fax: +33 1 44 97 30 37
 E-mail: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Murielle Clemente
 Chargée de la réglementation en matière de nutrition
 Ministère de la Santé et des Solidarités
 D.G.S. – SD7D
 14, avenue Duquesne
 75350 Paris, FRANCE
 Tel.: +33 1 40 56 43 32
 Fax: +33 1 40 56 54 12
 E-mail: murielle.clemente@sante.gouv.fr

Mme Mariane Monod
 Chargée de Mission
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
 DPEI - BSQAB
 3, rue Barbet de Jouy
 75349 Paris 07 SP, FRANCE
 Tel.: +33 1 49 55 80 03
 Fax: +33 1 49 55 57 85
 E-mail: mariane.monod@agriculture.gouv.fr

Mme Annie Loc'h
 Directeur Affaires Réglementaires Corporate
 Groupe DANONE
 17, Boulevard Haussmann
 75009 Paris, France
 Tel.: +33 1 44 35 24 32
 Fax.: +33 1 44 35 26 95
 E-mail : annie.loch@danone.fr

Mme Françoise Costes
 Chargée de Mission
 Association de la Transformation Laitière Française
 (ATLA)
 42, rue de Châteaudun
 75009 Paris, FRANCE
 Tel.: +33 1 49 70 72 69
 Fax: +33 1 42 80 63 65
 E-mail: trs@atla.asso.fr

GERMANY
ALLEMAGNE
ALEMANIA

Ms. Annette Schneider
 (Head of Delegation)
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
 Protection
 Rochusstraße 1
 53123 Bonn, GERMANY
 Tel.: +49 228 529 4652
 Fax: +49 228 529 4947
 E-mail: 314@bmelv.bund.de

Dr. Joachim Bollmann
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
 Protection
 Rochusstraße 1
 53123 Bonn, GERMANY
 Tel.: +49 228 529 3784
 Fax: +49 228 529 3743
 E-mail: 222@bmelv.bund.de

Ms. Angelika Mrohs
 (Advisor)
 Managing Director
 Bund für Lebensmittelrecht
 und Lebensmittelkunde e.V.
 Godesberger Allee 142 – 148
 53175 Bonn, GERMANY
 Tel.: +49 228 81993132
 Fax: +49 228 81993232
 E-mail: amrohs@bll.de

Ms. Monica Fuhrmann
(Advisor)
Südzucker AG Mannheim
Postfach 10 28 55
68028 Mannheim, GERMANY
Tel.: +49 621 421572
Fax: +49 621 421574
E-mail: monica.fuhrmann@suedzucker.de

Dr. Alexander Beck
(Advisor)
Bund Ökologische Lebensmittelwirtschaft e.V.
(BÖLW)
Marienstraße 19-20
10117 Berlin, GERMANY
Tel.: +49 30 28482-300
Fax: +49 30 28482-309
E-mail: barblian@boelw.de

GHANA

Mrs. Isabella Mansa Agra
Head, Food Safety and Nutrition Department
Food and Drugs Board (FDB)
P.O. Box CT 2783
Cantonments, Accra-GHANA
Tel.: +233 21 779838
Fax: +233 21 778196
E-mail: isabelmansa@yahoo.com

GREECE **GRÈCE** **GRECIA**

Maria Astridou
(Head of Delegation)
Directorate III – Evaluation and Approval
Ministry of Development – Hellenic Food Authority
Kifissas 124 and 2, Iatridou Str.
11526 Athens, GREECE
Tel.: +302106971510
Fax: +302106971501
E-mail: mastridou@efet.gr

Mr. Kostas Anagnostou
Directorate of Processing, Standardization and
Quality Control
Ministry of Rural Development and Food
101-76 Athens, GREECE
Tel.: +30 210 212 4349
Fax: +30 210 212 4316
E-mail: ax2u023@minagric.gr

Mr. Kontolaimos Vasileios
Legal Advisor to the
Greek Ministry of Rural Development and Food
29 Acharnon Street
10439 Athens, GREECE
Tel.: +302108250307
Fax: +302108254621
E-mail: cohalka@otenet.gr

HAITI **HAÏTI** **HAITÍ**

Roberta Jean-Baptiste
Assistant-Directeur Contrôle de la Qualité
Ministère du Commerce et de l'Industrie
8, rue Légitime Champ de Mars
Ht 6112 Port-au-Prince, Haiti W.I.
Tel. : (509) 428-6829 / 222-1919-9309
Fax : (509) 223-8402
E-mail : dcqpc_mci@yahoo.fr

INDIA **INDE**

Mr. Rajesh Bhushan
(Head of Delegation)
Director
Ministry of Health and Family Welfare
Nirman Bhawan, New Delhi - 1100011
INDIA
Tel.: +91 11 23061288
Fax : +91 11 23014968
E-mail: dirrb@nb.nic.in

Dr. D. Chattopadhyaya
Assistant Director General (PFA)
Directorate General of Health Services
Ministry of Health and Family Welfare
Government of India
Room No. 558 'A' Wing
Nirman Bhavan, New Delhi - 110011
INDIA
Tel.: +91 11 23062290
Fax: +91 11 23091968
E-mail: adgpfa@nb.nic.in

Dr. Rajesh Kapur
Director, Department of Biotechnology
Ministry of Science and Technology
Block-2, 7th Floor, CGO Complex
Lodi Road, New Delhi-110003, INDIA
Tel.: +91 11 2436 0745
Fax: +91 11 2436 2884
E-mail: kapur.dbt@nic.in

Mr. Bejon Misra
 Chief Executive Officer (CEO)
 Consumer VOICE
 441 Jungpura, Mathura Road
 New Delhi-110 014, INDIA
 Tel.: +91 11 24379078
 Fax: +91 11 24379081
 E-mail: bejonmisra@consumer-voice.org

Mr. D.S. Chadha
 Technical Adviser
 Confederation of Indian Industry (CII)
 The Mantosh Sondhi Centre
 23, Institutional Area Lodi Road
 New Delhi – 110003, INDIA
 Tel.: +91 11 24633461 / +91 11 24629994-7
 Fax: +91 11 24626149
 E-mail: d.s.chadha@ciionline.org

Mr. Shaminder Pal Singh
 Sr. Manager – R&D Regulatory Affairs
 Confederation of Indian Food Trade & Industry
 (CIFTI)
 GlaxoSmithKline Consumer Healthcare Ltd.
 Research and Development Centre
 Pilot No. 67, Sector-32
 Gurgaon-122001 Haryana, INDIA
 Tel.: +91 124 4125105 / +91 124 4033087
 Fax: +91 124 4030962
 E-mail: shamindr@gmail.com
 E-mail : s.p.shaminder@gsk.com

INDONESIA
INDONÉSIE

Ms. Sri Irawati Susalit
 (Head of Delegation)
 Director for Food Standardization
 National Agency of Drugs and Food Control
 (NADFC)
 Jl. Percetakan Negara No. 23
 Jakarta 10560, INDONESIA
 Tel.: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875780
 E-mail: iras48@yahoo.com

Kartika Adiwilaga, Ph.D
 Assistance VP Regulatory Affairs
 PT. Nestle Indonesia
 Wisma Nestle Indonesia
 Jl. TB. Simatupang Kav. 88
 Jakarta 12520, INDONESIA
 Tel.: +62 21 78836000
 Fax: +62 21 78836001
 E-mail: kartika.adiwilaga@id.nestle.com

Ms. Febria Diah Retno N
 Third Secretary
 Embassy of the Republic of Indonesia
 55 Parkdale Avenue
 Ottawa, ON K1Y 1E5, CANADA
 Tel.: (613) 724-1100
 Fax: (613) 724-1105 / 724-4959
 E-mail: febria@indonesia-ottawa.org

IRELAND
IRLANDE
IRLANDA

Ms. Paula Barry Walsh
 (Head of Delegation)
 Senior Superintending Veterinary Officer
 Department of Agriculture and Food
 Agriculture House
 Kildare Street
 Dublin 2, IRELAND
 Tel.: +353 1 607 2648
 Fax: +353 1 6789 733
 E-mail: paula.barrywalsh@agriculture.gov.ie

Ms. Joan Regan
 Assistant Principal Officer, Food Unit
 Department of Health and Children
 Hawkins House
 Hawkins Street
 Dublin 2, IRELAND
 Tel.: +353 1 6354247
 Fax: +353 1 6354552
 E-mail: joan_regan@health.irlgov.ie

Ms. Anne Marie Boland
 Senior Technical Executive, Regulatory Affairs
 Food Safety Authority of Ireland
 Department of Agriculture and Food
 Abbey Court, Lower Abbey Street
 Dublin 1, IRELAND
 Tel.: +353 1 8171367
 Fax: +353 1 8171301
 E-mail: amboland@fsai.ie

ISRAEL
ISRAËL

Mrs. Chavia Ben-Yossef Anat
 Chief Food Engineer
 Ministry of Health – Public Health Services,
 Food and Nutrition Services
 P.O. Box 20301
 Tel Aviv 61203, ISRAEL
 Tel.: +972 3 6270128
 Fax: +972 3 6270126
 E-mail: anat.chavia@fcs.health.gov.il

ITALY
ITALIE
ITALIA

Dr. Ciro Impagnatiello
(Head of Delegation)
Ministero Politiche Agricole e Forestali
Via XX Settembre 20 – 00187 Roma
ITALIE
Tel. : +39 06 4665 6046
Fax : +39 06 4880 273
E-mail : c.impagnatiello@politicheagricole.it

Dr. Giuseppe Massimo Liotta
Food Regulatory Affairs – Area Manager
FERRERO
C/o Ferrero S.p.A., Piazzale Pietro Ferrero, 1
12051 Alba (CN), ITALY
Tel.: +39 01 73313050
Fax: +39 01 73313977
E-mail: massimo.liotta@ferrero.com

Dr. Luca Ragolini
Vice-Director, Italian Association of Biscuits,
Cake, Chocolate, Confectionery and Ice-cream
Industries (A.I.D.I.)
Via Rhodesia, 2
00144 Rome, ITALY
Tel.: +39 6 8091071
Fax: +39 6 8073186
E-mail: aidi@aidi-assodolce.it

JAMAICA
JAMAÏQUE

Mrs. Fay Anderson
Team Leader, Standardization Division
Bureau of Standards Jamaica
6 Winchester Road
Kingston 10, JAMAICA
Tel.: +876 926-3140-5
Fax: +876 929-4736
E-mail: fanderson@jbs.org.jm

JAPAN
JAPON
JAPÓN

Mr. MIZUTA Masakazu
(Head of Delegation)
Director, Labelling and Standards Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950, JAPAN
Tel.: +81 3 3501 3727
Fax: +81 3 3502 0594
E-mail: masakazu_mizuta@nm.maff.go.jp

Dr. UMEDA Tamami
Director, Office of International Food Safety
Policy Planning and Communication Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 3595 2326
Fax: +81 3 3503 7965
E-mail: umeda-tamami@mhlw.go.jp

Dr. MATSUOKA Terumasa
Deputy Director
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 5253 1111
Fax: +81 3 3501 4868
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr. CHOSHO Katsuhiko
Deputy Director
Office of Health Policy on Newly Developed Foods
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 5253 1111
Fax: +81 3 3501 4867
E-mail: chousho-katsuhiko@mhlw.go.jp

Ms. KITAMURA Yoko
Deputy Director
Office of Health Policy on Newly Developed Foods
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 5253 1111
Fax: +81 3 3501 4867
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Ms. UESUGI Noriko
Deputy Director, Labelling and Standards Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950, JAPAN
Tel.: +81 3 3501 3727
Fax: +81 3 3502 0594
E-mail: noriko_uesugi@nm.maff.go.jp

Dr. TANIGUCHI Yasuko
Deputy Director, Labelling and Standards Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950, JAPAN
Tel.: +81 3 3501 3727
Fax: +81 3 3502 0594
E-mail: yasuko_taniguchi@nm.maff.go.jp

KENYA

Ann Njoki King'iri
Plant Inspector
Kenya Plant Health Inspectorate Services (KEPHIS)
P.O. Box 49592
Nairobi 00100, KENYA
Tel.: +254 20 884545 / +254 722 346821
Fax : +254 20 882265
E-mail: kephis@nbnnet.co.ke
akingiri@kephis.org

KOREA, REPUBLIC OF CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COREA, REPÚBLICA DEL

Dr. DAI BYUNG Kim
Director, Korea Food and Drug Administration
5 Nokbun-dong Eunpyung-gu
122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA
Tel.: +82 2 380 1316
Fax: +82 2 380 1320
E-mail: dbkim@kfda.go.kr

SOOYEON Lee
Senior Researcher
Korea Food and Drug Administration
#231 Eunpyeong-Gu Jinheungno
122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA
Tel.: +82 2 380 1726
Fax: +82 2 388 6396
E-mail: syeonlee@kfda.go.kr

SUNGHEE Choi
Senior Researcher
Korea Health Industry Development Institute
57-1 Noryangjin-Dong, Dongjak-Gin
156-800 Seoul, REPUBLIC OF KOREA
Tel.: +82 2 2194 7339
Fax: +82 2 8214 1763
E-mail: choish@khidi.or.kr

Young-Hee, Lee
D.V.M
National Veterinary Research and Quarantine Service
(NVRQS)
Ministry of Agriculture and Forestry
480, Anyang 6-dong, manna-gu, Anyang-city,
Gyeonggi-do
430-824 REPUBLIC OF KOREA
Tel.: +82 31 467 1968
Fax: +82 31 467 1974
E-mail: leeyhee@nvrqs.go.kr

Dr. Yoo, Jae Hong
Research Scientist
Rural Development Administration (RDA)
249, Seoudun dong, Suwon-city
Gyeonggi-do
441-200 REPUBLIC OF KOREA
Tel.: +82 31 290 0555
Fax: +82 31 290 0705
E-mail: yj7915@rda.go.kr

MALAYSIA MALAISIE MALASIA

Ms. Nik Shabnam Binti Nik Mohd. Salleh
(Head of Delegation)
Deputy Director
Food Safety & Quality Division
Department of Public Health
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administrative Centre
62590 Putrajaya, MALAYSIA
Tel.: +603 8883 3510
Fax: +603 8889 3815
Email: shabnam@moh.gov.my

Mr. Mohd. Jaaffar Ahmad
Regional Manager
Technical Advisory Services
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)
Brickendonbury, Hertford
Hertfordshire SG 13 8NL
UNITED KINGDOM
Tel.: +44 1992 554347
Fax: +44 1992 500564
E-mail: mpob@mpob.powernet.co.uk

Mr. Mansor Bin Omar
Division Director
Federal Agricultural Marketing Authority (FAMA)
FAMA Point Building, Lot 17304, Jalan Persiaran 1
Bandar Baru Selayang
68100 Batu Caves, Selangor, MALAYSIA
Tel. : +603 6137 4602
Fax : +603 6120 6957
E-mail : mansor@fama.net.my

Dr. Kalanithi Nesaretnam
Principal Research Scientist
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)
6, Persiaran Institusi
Bandar Baru Bangi
43000 Kajang, Selangor, MALAYSIA
Tel.: +603 8928 2847
Fax: +603 8922 1742
E-mail: sarnesar@mpob.gov.my

Dr. Tee E Siong
President, Nutrition Society of Malaysia
46, Jalan SS 22/32
Damansara Jaya
47400 Petaling Jaya
Selangor, MALAYSIA
Tel.: +603 7728 7287
Fax: +603 7728 7426
Email: president@nutriweb.org.my

MEXICO
MEXIQUE
MÉXICO

Carlos R. Berzunza S.
(Jefe de la delegación)
Director for International Standardization
General Bureau of Standards (DGN)
Ministry of Economy (SE)
Av. Puente de Tecamachalco 6, Lomas de
Tecamachalco, Sección Fuentes
Naucalpan, Estado de México 53950, MÉXICO
Tel.: +52 55 57 29 94 80
Fax: +52 55 55 20 97 15
E-mail: cberzunza@economia.gob.mx

Sandra Patricia Piña Salinas
Governmental Affairs
AgroBIO Mexico A.C.
Calderón de la Barca #78 P.B.
Colonia Polanco Chapultepec Del. Miguel Hidalgo
México D.F. 11560, MÉXICO
Tel.: +52 81 44 00
Fax: +52 82 19 32
E-mail: sandrapina@prodigy.net.mx

Victor Marin Vergara
Assistant Director, Scientific and Regulatory Affairs
Coca-Cola de México
Rubén Darío 115
Col. Bosques de Chapultepec
México D.F. 52950, MÉXICO
Tel.: +52 55 5262-2414
Fax: +52 55 5262-2015
E-mail: vmarin@la.ko.com

Laura Hernández Ugalde
Coordinador de Asuntos Regulatorios
Kellogg Company México
Querétaro, Qro 76135, MÉXICO
Tel.: +442 2 11 14 00
E-mail: laura.hernandez@kellogg.com

Elisabeth Haring Bolivar
Supervisor Investigación y Desarrollo Corporativo
Grupo Bimbo, S.A. de C.V.
Prolongación Paseo de la Reforma No. 1000
Col. Perla Planca Santa Fe Deleg. Álvaro Obregón
México, D.F. 01210, MEXICO
Tel.: +52 55 5268 6600, ext. 6367
Fax: +52 55 5268 6602
E-mail: eharibol@grupobimbo.com

Laura Bonilla Reyes
Coordinador Subcomité Etiquetado de los Alimentos
CANACINTRA
Rio Consulado 715, Col Santa Maria Insurgentes
Mexico, D.F. 06430, MÉXICO
Tel.: +52 55 52 38 22 39
Fax: +52 55 52 38 22 26
E-mail: laura.bonilla@unilever.com

Mario Villas García
Gerente de Asuntos Regulatorios
Nestlé México
Ejército Nacional 453, Colonia Granada
Distrito Federal 11520, MÉXICO
Tel.: +52 63 56 05
E-mail: mario.villas@mx.nestle.com

Q.F.B. María del Pilar Martínez Zepeda
Dictaminadora Especializa da
Comision Federal para la Proteccion
Contra Riesgos Sanitarios
Monterrey 33, Col. Roma
06700 MÉXICO
Tel.: +52 55 50 80 52 82
E-mail: pilarmz@salud.gob.mx

Dr. Marcelo Signorini
Subdirector Ejecutivo de Efectos Poblacionales
Secretaría de Salud
Monterrey 33, Col. Roma
06700 MÉXICO
Tel.: 52 55 55 14 69 39
E-mail: msignorini@salud.gob.mx

Ing. Delia Altamirano
Regulatory and Government Affairs
Pepsico Internacional Sabritas Region
Av. Palmas 735 – 12 Lomas de Chapultepec
México D.F., C.P. 11000, MÉXICO
Tel.: +52 55 52 27 5550
E-mail: delia.altamirano@intl.fritolay.com

Martha Galicia
Asesor
Consejo Mexicano de la Industria de Productos de Consumo, A.C.
Seneca 63
Col. Polanco
México D.F., C.P. 11560, MÉXICO
E-mail: mgalicia_1@hotmail.com

MONGOLIA

Ms. Oyundelger Nataa
Officer of the External Cooperation Division
Ministry of Food and Agriculture
Government Building - 9, Enkhataivan Avenue – 16a
Ulaanbaatar 210, MONGOLIA
Tel: +976 11 261908
Fax: +976 11 452554
E-mail: oynataa@yahoo.com
E-mail: ng_oyundelger@mofa.pmis.gov.mn

MOROCCO

MAROC

MARRUECOS

Mr. Samir El Jaafari
Président de l'association des consommateurs
ATLAS-SAÏS
7, rue Abdelkrim
Khattabi, Appt 6, V.N. Fés, MAROC
Tél.: +212 61 480440
Fax: +212 35 651989
E-mail : s.eljaafari@menara.ma

NETHERLANDS

PAYS-BAS

PAISES BAJOS

Mr. Jan-Willem van den Brink
(Head of Delegation)
Policy Adviser
Ministry of Health, Welfare and Sport
P.O. Box 20350
2500 EJ The Hague
THE NETHERLANDS
Tel.: +31 70 340 6772
Fax: +31 70 340 5554
E-mail: jw.vd.brink@minvws.nl

Ms. Lianne Kersbergen
Policy Officer
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
Bezuidenhoutseweg 73
2500 EK Den Haag
THE NETHERLANDS
Tel.: +31 70 378 4154
Fax: +31 70 378 6157
E-mail: M.C.Kersbergen@minlnv.nl

Ms. Erika Smale
Food Legislation Officer
Product Boards for Arable Products
Department of Food and Nutrition
P.O. Box 29739
2502 LS The Hague, THE NETHERLANDS
Tel.: +31 70 370 8324
Fax: +31 70 370 8444
E-mail: b.h.smale@hpa.agro.nl

NEW ZEALAND

NOUVELLE-ZELANDE

NUEVA ZELANDIA

Ms. Jenny Reid
(Head of Delegation)
Assistant Director (Joint Food Standards)
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835
Wellington, NEW ZEALAND
Tel.: +64 4 463 2582
Fax: +64 4 463 2583
E-mail: jenny.reid@nzfsa.govt.nz

Mr. Philip Fawcett
Senior Programme Manager (International Standards)
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835
Wellington, NEW ZEALAND
Tel.: +64 4 463 2656
Fax: +64 4 463 2675
E-mail: phil.fawcett@nzfsa.govt.nz

Ms. Ursula Egan
Senior Advisor (Food Standards)
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835
Wellington, NEW ZEALAND
Tel.: +64 4 463 2753
Fax: +64 4 463 2583
E-mail: ursula.egan@nzfsa.govt.nz

Mr. Roger Hall
Regulatory Manager
Fonterra Co-operative Group
Private Bag 11-029
Palmerston North, NEW ZEALAND
Tel.: +64 6 350 4688
Fax: +64 6 356 1476
E-mail: roger.hall@fonterra.com

Dr. Nevin Amos
Global Supply Chain Technical Manager
ZESPRI International Limited
400 Maunganui Road, P.O. Box 4043
Mount Maunganui, NEW ZEALAND
Tel.: +64 7 572 7600
Fax: +64 7 574 8031
E-mail: nevin.amos@zespri.com

**NORWAY
NORVEGE
NORUEGA**

Dr. Hanne Marit Gran
Advisor, National Centre for Plants and Vegetable
Foods
Norwegian Food Safety Authority
Moerveien 12
1430 Ås, NORWAY
Tel.: +47 64 94 43 54
Fax: +47 64 94 44 10
E-mail: hamgr@mattilsynet.no

Mrs. Stine Wohl Sem
Senior Advisor
The Norwegian Ministry of Agriculture and Food
P.O. Box 8007, Dep. Noo-0030
Oslo, NORWAY
Tel: +47 22 24 91 19
Fax: +47 22 24 95 59
E-mail: stine.sem@lmd.dep.no

Mr. Paul Aitkenhead
Quality Manager. Mills DA
Sofienberggate 19, Postbox 4644 SOF
N-0506 Oslo, NORWAY
Tel.: +47 22 80 86 00
Fax: +47 22 80 87 00
E-mail: paul.aitkenhead@mills.no

**PANAMA
PANAMÁ**

Ing. Aracelis A. de Vergara
Supervisor de Plantas de Alimentos
Ministerio de Salud
Departamento de Protección de Alimentos
Ancon, Edificio 253
Panama 2048, PANAMA 1
Tel.: +507 212 9180
Fax: +507 212 9114
E-mail: aracelisdv@hotmail.com

PARAGUAY

Ms. Helena Felip Salazar
Minister
Embassy of Paraguay
Tel.: (613) 567-1283
E-mail: hfelip@embassyofparaguay.ca

Ms. Susana Morinigo-Torres
First Secretary
Embassy of Paraguay
Tel.: (613) 567-1283

PHILIPPINES/FILIPINAS

Ms. Daisy E. Tañafranca
Supervising Science Research Specialist
Packaging Research and Development Center
Industrial Technology Development Institute
Department of Science and Technology
DOST Compound, General Santos Ave.
Bicutan, Taguig 2110, PHILIPPINES
Tel.: +63 2 837 7530
Fax: +63 2 837 7530
E-mail: dtanafranca@yahoo.com

Dr. Elias E. Escueta
Director
Philippine Chamber of Food Manufacturers, Inc.
(PCFMI)
Room 1216 Cityland 10 Towers
6817 Ayala Avenue Cor. H.V. dela Costa Street
Makati City, PHILIPPINES
Tel. : + 63 2 849 8272
Fax. : + 63 2 849 8289
E-mail : eescueta@apac.ko.com

SAMOA

Ms. Silveria Leativa Andersen
Senior Codex Development Officer
Ministry of Commerce, Industry and Labour
P.O. Box 862, Apia, SAMOA
Tel.: +685 20441
Fax: +685 20443
E-mail : codex.samoa@mcil.gov.ws

SENEGAL/SÉNÉGAL

Mr. Diakhaïdia Diarra
Coordonnateur, Comité National du Codex
Santé et Prévention Médicale Sénégal
10604 Dakar Liberté, SÉNÉGAL
Tel.: +221 638 34 56
Fax: +221 825 08 49
E-mail: diakhay53@yahoo.fr
zaky@sentoo.sn

SINGAPORE/SINGAPOUR/SINGAPUR

Ms. Lim Lee San
Head, Food Advertisement/ Labelling and Early
Warning Branch
Agri-Food and Veterinary Authority
5, Maxwell Road, #18-00
Tower Block, MND Complex
069110 SINGAPORE
Tel.: +65 6325 8553
Fax: +65 6324 4563
E-mail: lim_lee_san@ava.gov.sg

**SOUTH AFRICA
AFRIQUE DU SUD
SUDÁFRICA**

Mrs. Antoinette Booyzen
Assistant Director, Regulatory Nutrition
Food Control - Department of Health
Private Bag X828
0001 Pretoria, SOUTH AFRICA
Tel.: +27 12 312 0163
Fax: +27 12 312 3180
E-mail: booyza@health.gov.za

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA

D^a Almudena Rollán Gordo
Técnico Superior
Subdirección General de Gestión de Riesgos
Alimentarios
Ministerio de Sanidad y Consumo
Alcalá, 56
28071-Madrid, ESPAÑA
Tel.: +34 91 338 07 10
Fax: +34 91 338 01 69
E-mail: aegbio@yahoo.es

D^a Elisa Revilla García
Subdirectora Adjunta de la Subdirección
General de Planificación Alimentaria
Dirección General de Industria Agroalimentaria y
Alimentación
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
P^o Infanta Isabel, 1
28006-Madrid, ESPAÑA
Tel.: +34 91 347 45 96
Fax: +34 91 347 57 28
E-mail: erevilla@mapya.es

D. Miguel Ysa Valle
Jefe de Sección del Centro de Investigación y Control
de Calidad (CICC)
Instituto Nacional del Consumo
Ministerio de Sanidad y Consumo
Príncipe de Vergara, 54
28006-Madrid, ESPAÑA
Tel.: +34 91 822 47 34
Fax: +34 91 747 95 17
E-mail: miguel.ysa@consumo-inc.es

SUDAN/SOUDAN/SUDÁN

Ms. Sana Zein Alabdeen Babiker Elshafie
Chief Chemist
Sudanese Standards and Metrology Organization
(SSMO)
P.O. Box 13571, Khartoum, SUDAN
Tel: +249 91 2389023
Fax: + 249 1 83774852
E-mail: sanaelshafie@hotmail.com

Ibtihag Bur Eltoum Elmustafa
Chemist
Sudanese Standard & Metrology Organization
(SSMO)
P.O. Box 13571
Khartoum, SUDAN
Tel: +249 91 5388777
Fax: + 249 1 83774852
E-mail: ibtihagbur@hotmail.com

SWEDEN/SUEDE/SUECIA

Mrs. Kerstin Jansson
(Head of Delegation)
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
SE-103 33 Stockholm, SWEDEN
Tel.: +46 8 405 11 68
Fax: +46 8 20 64 96
E-mail: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs. Birgitta Lund
Principal Administrative Officer
National Food Administration
Food Standards Department
Box 622
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN
Tel.: +46 18 17 56 76
Fax: +46 18 17 53 10
E-mail: bilu@slv.se

Ms. Carmina Ionescu
Senior Administrative Officer
National Food Administration
Food Standards Department
Box 622
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN
Tel.: +46 18 17 55 00
Fax: +46 18 10 58 48
E-mail: caio@slv.se

Ms. Anne-Marie Svedin
National Food Administration
Box 622, SE-75126 Uppsala, SWEDEN
Tel.: +018 175603
Fax: +018 175350
E-mail: amsv@slv.se

SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA

Mrs. Awilo Ochieng Pernet, lic.iur.
(Head of Delegation)
Codex Alimentarius
International Food Safety Issues
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern, SWITZERLAND
Tel.: +41 31 322 00 41
Fax: +41 31 322 95 74
E-mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Dr. Philippe Pittet
 Assistant Vice-President
 Head of Quality Management and Regulatory Affairs
 Nestlé Suisse S.A.
 P.O. Box 352
 CH-1800 Vevey, SWITZERLAND
 Tel.: +41 21 924 52 53
 Fax: +41 21 924 55 20
 E-mail : philippe.pittet@ch.nestle.com

Mr. Stefan Schoenenberger
 Federal Office for Agriculture
 Mattenhofstrasse 5
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND
 Tel.: +41 31 323 02 18
 Fax: +41 31 322 26 34
 E-mail: stefan.schoenenberger@blw.admin.ch

TANZANIA
TANZANIE

Mr. Justin D. Makisi
 Zonal Officer-in-Charge
 Tanzania Food and Drugs Authority
 Ministry of Health and Social Welfare
 P.O. Box 77150
 Dar-Es Salaam, TANZANIA
 Tel.: +255 22 2450512
 Fax.: +255 22 2450793
 E-mail: jmakisi@yahoo.com

THAILAND
THAILANDE
TAILANDIA

Dr. Songsak SriAnujata
 (Head of Delegation)
 Advisor, Institute of Nutrition
 Mahidol University
 Slaya, Putthamonthon
 Nakhornpathom 73170, THAILAND
 Tel.: +662 800 2380, ext. 311
 Fax: +662 441 9344
 E-mail: rassn@mahidol.ac.th

Dr. Chanin Charoenpong
 Senior Expert on Standard of Health Products
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 Tiwanon Rd.
 Nonthaburi 11000, THAILAND
 Tel.: +662 591 8447
 Fax: +662 591 8446
 E-mail: chanin@fda.moph.go.th

Dr. Jocelyn O. Naewbanij
 Director
 Department of Information Services
 National Food Institute
 2008 Charansanitwong Rd.
 Soi 40 Bangyeekhan, Bangphlad
 Bangkok 10700, THAILAND
 Tel.: +662 886 8088, ext. 300
 Fax: +662 886 8106-7
 E-mail: jocelyn@nfi.or.th

Mr. Anan Jumnansilp
 Deputy Secretary General of Food Processing
 Industry Club
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center
 Zone C, 4th Floor
 60 New Ratchadapisek Road, Klongtoey
 Bangkok 10110, THAILAND
 Tel.: +662 725 1155
 Fax: +662 758 7841
 E-mail: anan.jumnans@bms.com

Ms. Natsawan Choeyesakul
 Standards Officer
 Office of Commodity and System Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 3 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Rajadamnern Nok Avenue
 Bangkok 10200, THAILAND
 Tel.: +66 2 283 1600, ext. 1180
 Fax: +66 2 280 3899 / 283 1669
 E-mail: natsawannc@hotmail.com

Mr. Poonkeite Thangsombat
 Vice President, Thai Food Processors Association
 (on behalf of the Board of Trade of Thailand)
 150 Rajbopit Road, Pranakhon District
 Bangkok 10200, THAILAND
 Tel.: +662 261 2684-6
 Fax: +662 261 2687
 E-mail: thaifood@thaifood.org

Ms. Saowanee Khamfang
 Chief of Co-operative and Members Service
 Department
 Thai Frozen Foods Association
 (On behalf of the Board of Trade of Thailand)
 150 Rajbopit Road, Pranakhon District
 Bangkok 10200, THAILAND
 Tel.: +662 235 5622-4
 Fax: +662 235 5625
 E-mail: thai-frozen@thai-frozen.or.th

TUNISIA
TUNISIE
TÚNEZ

Maamer Belkhiria Samia
 Director of Organic Agricultural Department
 Ministry of Agriculture
 DGPA, 30, rue Alain Savary
 1002, Tunis, TUNISIA
 Tel.: +216 71 786833, ext. 3374
 Fax: +216 71 780246
 E-mail: samiamb_2000@yahoo.fr

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI
REINO UNIDO

Anthony Flower
 Head of Food Labelling & Marketing Terms Branch
 Food Standards Agency
 Aviation House
 125 Kingsway, Room 127
 London WC2B 6NH
 UNITED KINGDOM
 Tel.: +0207 276 8137
 Fax: +0207 276 8193
 E-mail: a.flower@foodstandards.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr. Barbara O. Schneeman
 (Head of Delegation)
 Director, Office of Nutritional Products, Labelling
 and Dietary Supplements
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 (CFSAN)
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-800
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Tel.: (301) 436-2373
 Fax: (301) 436-7469
 E-mail: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

Ms. Danielle Schor
 (Alternate Delegate)
 Chief of Staff, Office of the Administrator
 Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-6618
 Fax: (202) 690-0550
 E-mail: danielle.schor@fsis.usda.gov

Government Advisors

Mr. Arthur L. Neal
 Supervisory Agricultural Marketing Specialist
 National Organic Program
 Agricultural Marketing Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 4008, South Building
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-3252
 Fax: (202) 205-7808
 E-mail: arthur.neal@usda.gov

Mr. Jack Bobo
 Deputy Chief, Biotechnology Trade Policy Division
 U.S. Department of State
 2201 C St. NW
 EB/TPP/ABT
 Washington, DC 20520, U.S.A.
 Tel.: (202) 647-1647
 Fax: (202) 647-2302
 E-mail: boboja@state.gov

Mr. Bryan O'Byrne
 International Trade Specialist
 U.S. Department of Commerce
 14th & Constitution Ave., NW
 Washington, DC 20520, U.S.A.
 Tel.: (202) 482-0705
 Fax: (202) 482-6097
 E-mail: bryan_o'byrne@ita.doc.gov

Ms. Ellen Matten
 International Issues Management
 U.S. Codex Office
 FSIS/U.S.
 U.S. Department of Agriculture
 Room 4861, South Building
 1400 Independence Avenue, SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-4063
 Fax: (202) 720-3157
 E-mail: ellen.matten@fsis.usda.gov

Mr. Jonathan D. Melvin
 Agricultural Marketing Specialist
 National Organic Program
 Agricultural Marketing Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 4008 South
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-3252
 Fax: (202) 205-7808
 E-mail: jonathan.melvin@usda.gov

Dr. Ritu Nalubola
 Food Technologist
 Centre for Food Safety and Applied Nutrition
 (CFSAN)
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
 Harvey Wiley Building
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Tel.: (301) 436-2371
 Fax: (301) 436-2636
 E-mail: ritu.nalubola@fda.hhs.gov

Mr. Rick Capwell
 International Trade Specialist
 Foreign Agricultural Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 5445, South Building
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-4371
 Fax: (202) 690-0677
 E-mail: capwell@fas.usda.gov

Ms. Audrey Talley
 Deputy Director, Foreign
 Foreign Agriculture Service, Trade Policy
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-9408
 Fax: (202) 690-0677
 E-mail: talley@fas.usda.gov

Dr. Michael Wehr
 Codex Program Coordinator
 Centre for Food Safety and Applied Nutrition
 (CFSAN)
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Tel.: (301) 436-1724
 Fax: (301) 436-2618
 E-mail: michael.wehr@fda.hhs.gov

Ms. Dawn A. Williams
 International Trade Specialist
 Foreign Agricultural Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW, Stop 4119
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-7915
 Fax: (202) 690-3316
 E-mail: dawn.williams@fas.usda.gov

Non-Government Advisors

Ms. Katherine DiMatteo
 Senior Advisor
 Organic Trade Association
 P.O. Box 547
 60 Wells Street
 Greenfield, MA 01302, U.S.A.
 Tel.: (413) 774-7511
 Fax: (413) 774-6432
 E-mail: kdimatteo@ota.com

Ms. Wanda Kelker
 Principal Manager, Labeling, Compliance and
 Regulatory Policy
 The Coca-Cola Company
 P.O. Box 1734
 Mailstop: NAT340
 Atlanta, GA 30313, U.S.A.
 Tel.: (404) 676-6968
 Fax: (404) 598-6968
 E-mail: wkelker@na.ko.com

Mr. C.W. McMillan
 President
 C.W. McMillan Company
 P.O. Box 10009
 Alexandria, VA 22310, U.S.A.
 Tel.: (703) 960-1982
 Fax: (703) 960-4976
 E-mail: cwmco@aol.com

Ms. Regina Hildwine
 Senior Director, Food Labeling and Standards
 Food Products Association
 1350 I Street, NW
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 639-5926
 Fax: (202) 639-5991
 E-mail: rhildwine@fpa-food.org

Ms. Sheila Cohn
 Director of Nutrition Policy
 National Restaurant Association
 1200 17th St. NW
 Washington, DC 20036, U.S.A.
 Tel.: (202) 973-3668
 Fax: (202) 973-3671
 E-mail: scohn@dineout.org

Mr. Peter Ludwell
 Co-Director, The Law Loft
 310 South La Frenz Road
 Liberty, MO 64068, U.S.A.
 Tel.: (816) 616-2603
 Fax: (816) 960-7118
 E-mail: thelawloft@hotmail.com

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NONGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES

BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION (BIO)

Dr. Michael J. Phillips
 Vice President
 Biotechnology Industry Organization
 1225 Eye Street NW, Suite 400
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 962-9200
 Fax: (202) 962-9201
 E-mail: mphilips@bio.org

Ms. Betsy Flores
 Manager, Biotechnology Industry Organization
 1225 Eye Street NW, Suite 400
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 962-9200
 Fax: (202) 962-9201
 E-mail: bflores@bio.org

Dr. Russell Schneider
 Director, Regulatory Affairs
 Monsanto Company
 1300 Eye Street NW, Suite 450 East
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 383-2866
 E-mail: russell.p.schneider@monsanto.com

COMITE EUROPEEN DES FABRICANTS DE SUCRE (CEFS)

Mr. Oscar Ruiz de Imana
 Head of Scientific and Regulatory Affairs
 Comité Européen des Fabricants de Sucre (CEFS)
 Avenue Tervuren 182
 1150 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +3227620760
 Fax: +32227710026
 E-mail: oscar.ruiz@cefs.org

CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK INDUSTRIES OF THE EU/CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE (CIAA)

Mrs. Sabine Nafziger
 Senior Manager
 Confederation of the Food and Drink Industries of the EU (CIAA)
 Avenue des Arts 43
 B-1040 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 514 11 11
 Fax: +32 2 511 29 05
 E-mail: s.nafziger@ciaa.be

CONSUMERS INTERNATIONAL / ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS

Mr. David Cuming
 Senior Campaigns Officer
 Consumers International - Head Office
 24 Highbury Crescent
 London N5 1RX, UNITED KINGDOM
 Tel.: +44 207 226 6663
 Fax: +44 207 354 0607
 E-mail: dcuming@consint.org

Ms. Saree Aongsomwang
 Executive Director, Foundation for Consumers (FFC)
 211/2 Soi Ngamwongwan 31
 Ngamwongwan Road
 Nonthaburi 11000, THAILAND
 Tel.: +66 2 952 5060 / 5062
 Fax: +66 2 580 9337
 E-mail: saree@consumerthai.org

Ms. Jean Halloran
 Director, Food Policy Initiatives
 Consumers Union of U.S.
 101 Truman Avenue
 Yonkers, NY 10703-1057, U.S.A.
 Tel.: (914) 378-2455
 Fax: (914) 378-2928
 E-mail: hallje@consumer.org

Dr. Michael Hansen
 Senior Scientist
 Consumers Union of U.S.
 101 Truman Avenue
 Yonkers, NY 10703-1057, U.S.A.
 Tel.: (914) 378-2452
 Fax: (914) 378-2928
 E-mail: hansmi@consumer.org

Ms. Clare Hughes
Senior Food Policy Officer
Australian Consumers' Association
57 Carrington Road
Marrickville NSW 2204
New South Wales, AUSTRALIA
Tel.: +612 9577 3375
Fax: +612 9577 3377
E-mail: chughes@choice.com.au

Mr. Samuel Ochieng
Chief Executive Officer
Consumer Information Network
P.O. Box 7569
Nairobi 00300, KENYA
Tel.: +254 20 555774
Fax: +254 20 555784
E-mail: cin@swiftkenya.com

Dr. Maxim Vonsky
Head of Sector of Biomedical Technologies
Institute of Cytology of Russian Academy of Science
4, Tichoretsky ave.
St-Petersburg 194064, RUSSIA
Tel.: +7 812 2470328
Fax: +7 812 2470328
E-mail: vonski@mail.cytspb.rssi.ru

Dmitry Yanin
Executive Committee Chairman
KONFOP (Confederation of Consumer Societies)
14 Varvarka Street
109012 Moscow, RUSSIA
Tel.: +7 0495 2984885
Fax: +7 495 298 4649
E-mail: yanin@konfop.ru

Ms. Marijane Vieira Lisboa
Policy Adviser, IDEC
Rua Tanabi 20, apto 02
São Paulo, 05002-010, BRAZIL
Tel.: +551136728688
Fax: +551136708109
E-mail: marijane.lisboa@terra.com.br

Dr. Ferdinand D. Tay
President
Consumers Association of Ghana
Trade Fair Centre
P.O. Box TF 81
LA-ACCRA, GHANA
Tel.: +233 20 811 99 66
Fax: +233 21 773 055
E-mail: consumersghana@yahoo.com

Mr. Muyunda Ililonga
Executive Secretary
Zambia Consumers Association (ZACA)
P.O. Box 21641, Kitwe, ZAMBIA
Tel.: +260 022 241 93
Fax: +260 022 241 93
E-mail: zaca@zamnet.zm

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)

Mr. Mark LeDoux
Chairman & Chief Executive Officer
Natural Alternatives International, Inc.
1185 Linda Vista Drive
San Marcos, CA 92078, U.S.A.
Tel.: (760) 736-7742
Fax: (760) 591-9637
E-mail: mledoux@nai-online.com

Mr. Cameron B. Smith
Worldwide Regulatory & Government Affairs
Director, Herbalife International of America
1800 Century Park East
Century City, CA 90067, U.S.A.
Tel.: (310) 140-9600
Fax: (310) 557-3916
E-mail: camerons@herbalife.com

Mr. Mark Mansour
Partner, Foley & Lardner, LLP
3000 K Street, NW, Suite 500
Washington, DC 20007, U.S.A.
Tel.: (202) 672-5585
Fax: (202) 672-5399
E-mail: mmansour@foley.com

CROP LIFE INTERNATIONAL

Ms. Janet Collins
Director, Global Regulatory Affairs
The Solae Company
601 Pennsylvania Avenue, NW,
Suite 325, North Building
Washington, D.C. 20004, U.S.A.
Tel.: (202) 728-3622
E-mail: jcollins@solae.com

EUROPEAN ASSOCIATION OF COMMUNICATIONS AGENCIES (EACA)

Mr. Rupert Brendon
President & CEO
Institute of Communications and Advertising
2300 Yonge Street, Suite 500, Box 2350
Toronto, ON M4P 1E4, CANADA
Tel.: (416) 482-1396, ext. 225
Fax: (416) 482-1856
E-mail: rbrendon@ica-ad.com

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION
(EFLA) / ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR
LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA)**

Mr. Conny Svensson
Member of the European Food Law Association
European Food Law Association
Rue de la Loi 235, 1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 230 48 45
Fax: +32 2 230 82 06
E-mail: efla_aeda@hotmail.com

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS
(IFT)**

Robert V. Conover
Director - Assistant General Counsel
Kikkoman Foods, Inc.
Six Corners Road, P.O. Box 69
Walworth, WI 53184, U.S.A.
Tel: (262) 275-1651
Fax: (262) 275-9452
E-mail: rconover@kikkoman.com

Gloria Brooks-Ray
Advisor, Codex and International Regulatory
Affairs - Exponent Food and Chemicals
P.O. Box 97
Mountain Lakes, NJ 07046, U.S.A.
Tel: (973) 334-4652
E-mail: gbrooksray@exponent.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS
(IACFO)**

Mr. Bill Jeffery, L.L.B.
Director of Canadian Affairs
International Association of Consumer Food
Organizations (IACFO)
Suite 4550, CTTC Building
1125 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario K1S 5R1, CANADA
Tel.: (613) 244-7337
Fax: (613) 244-1559
E-mail: jefferyb@istar.ca

**INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE
DEVELOPMENT OF NATURAL GUMS
(AIDGUM)**

Dr. John Lupien
Scientific Advisor
International Association for the Development of
Natural Gums (AIDGUM)
129 Chemin de Croisset, BP 4151
76723 Rouen Cedex 3, FRANCE
Tel.: +33 2 32 83 18 18
Fax: +33 2 32 83 19 19
E-mail: jrlupien@earthlink.net

**INTERNATIONAL CHAMBER OF
COMMERCE (ICC)**

Mr. E. Davis Hodge
Policy Manager
U.S. Council for International Business (USCIB)
1212 Ave. of the Americas
New York, NY 10036, U.S.A.
Tel. : (212) 703-5061
Fax : (212) 575-0327
E-mail: edhodge@uscib.org

**INTERNATIONAL CHEWING GUM
ASSOCIATION (ICGA)**

Ms. Marie Dubitsky
Chairperson, Regulatory Committee
International Chewing Gum Association (ICGA)
C/o Wrigley GmbH
Biberger Str. 18
82008 Unterhaching, GERMANY
Tel.: +49 89 66510207
Fax: +49 89 66510207
E-mail: marie.dubitsky@wrigley.com

Mr. David Joy
Counsel
International Chewing Gum Association (ICGA)
c/o Keller and Heckman LLP
25, rue Blanche
B-1000 Brussels, BELGIUM
Tel.: (202) 434-4200
Fax: (202) 434-4646
E-mail: joy@khlaw.com

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES
ASSOCIATIONS (ICBA)**

Ms. Päivi Julkunen
Chair, ICBA Committee for Codex
International Council of Beverages Associations
(ICBA)
Bd. St. Michel 77-79
1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 743 40 50
Fax: +32 2 732 51 02
E-mail: pjulkunen@na.ko.com

Dr. Richard Ross
Technical Advisor
International Council of Beverages Associations
(ICBA)
Bd. St. Michel 77-79
1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 743 40 50
Fax: +32 2 732 51 02
E-mail: richard.x.ross@gsk.com

Mr. Keitaro Hamuro
 Technical Adviser
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi – Muromachi Chuo-Ku
 103-0022 Tokyo, JAPAN
 Tel : +81 3 3270 7300
 Fax: +81 3 3270 7306
 E-mail : icba@j-sda.or.jp

Dr. Shuji Iwata
 Chair, Technical Committee
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi – Muromachi Chuo-Ku
 103-0022 Tokyo, JAPAN
 Tel.: +81 3 3270 7300
 Fax: +81 3 3270 7306
 E-mail : icba@j-sda.or.jp

Mr. Hiromi Ohta
 Technical Adviser
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi – Muromachi Chuo-Ku
 103-0022 Tokyo, JAPAN
 Tel : +81 3 3270 7300
 Fax: +81 3 3270 7306
 E-mail : icba@j-sda.or.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
 MANUFACTURERS ASSOCIATIONS
 (ICGMA)/CONSEIL INTERNATIONAL DES
 ASSOCIATIONS DE FABRICANTS DE
 PRODUITS D'ÉPICERIE / CONSEJO
 INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE
 FABRICANTES DE COMESTIBLES**

Ms. Monica Gonzalez
 IGGMA
 Director, Regulatory & Scientific Policy
 Grocery Manufacturers of America (GMA)
 2401 Pennsylvania Ave., NW, 2nd Floor
 Washington, DC, 20037, U.S.A.
 Tel.: (202) 337-9400
 Fax: (202) 337-4508
 E-mail: mgonzalez@gmabrands.com

Dr. John Muna Mwangi
 Manager, Food Science
 The Coca-Cola Company
 One Coca-Cola Plaza
 Atlanta, Georgia 30313, U.S.A.
 Tel.: (404) 676-8835
 Fax: (404) 598-8835
 E-mail: jomwangi@na.ko.com

Ms. Sabrina Kephart
 Nutritionist
 Frito-Lay, Inc.
 7701 Legacy Drive
 Plano, Texas 75024, U.S.A.
 Tel.: (972) 334-4235
 Fax: (972) 334-4800
 E-mail: sabrina.kephart@fritolay.com

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
 (IDF) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE
 LAITIÈRE / FEDERACION INTERNACIONAL
 DE LECHERIA**

Ms. Cary Frye
 Vice President of Regulatory Affairs
 International Dairy Foods Association (IDFA)
 1250 H Street, NW Suite 900
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 220-3543
 Fax: (202) 331-7820
 E-mail: cfrye@idfa.org

Mr. Jørgen Hald Christensen
 Head of Division - Danish Dairy Board
 Frederiks Allé 22
 DK-8000 Aarhus, DENMARK
 Tel.: +45 8731 2190
 Fax: +45 8731 2001
 E-mail: jhc@mejeri.dk

Mr. Thomas Kützemeier
 Managing Director and Secretary General
 FIL-IDF Germany
 C/o Verband der Deutschen Milchwirtschaft
 137, Meckenheimer Allee 137
 D-53115 Bonn, GERMANY
 Tel.: +49 228 98 24 30
 Fax: +49 228 98 24 320
 E-mail: th.kuetzemeier@vdm-deutschland.de

Dr. Réjean Bouchard
 Assistant Director, Policy and Dairy Production
 Dairy Farmers of Canada
 75 Albert Street, Suite 1101
 Ottawa, Ontario K1P 5E7, CANADA
 Tel.: (613) 236-9997
 Fax: (613) 236-0905
 E-mail: rejeanb@dfc-plc.ca

Mr. Jörg Seifert,
 Technical Director
 International Dairy Federation
 Diamant Building,
 Boulevard Auguste Reyers, 80,
 1030 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 706 86 43
 Fax: +32 2 733 04 13
 E-mail : jseifert@fil-idf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT
JUICE PRODUCERS (IFU)
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS
PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS**

Jan Hermans
International Federation of Fruit Juice Producers
23, Boulevard des Capucines
75002 Paris, FRANCE
Tel.: +33 1 47 42 82 80
Fax: +33 1 47 42 82 81
E-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com
E-mail : jan.hermans@aijn.org

**INTERNATIONAL FEDERATION OF
ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS
(IFOAM)
FEDERATION INTERNATIONALE DES
MOUVEMENTS D'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE (IFOAM)
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS
MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA
BIOLOGICA (IFOAM)**

Ms. Diane Bowen
Manager, Organic Guarantee System
International Federation of Organic Agriculture
Movements (IFOAM)
9150 N. Santa Monica Blvd.
Milwaukee, WI 53217, U.S.A.
Tel.: (414) 352-5789
Fax: (253) 669-7921
E-mail: D.Bowen@ifoam.org

Mr. Otto Schmid
Senior Researcher, Standards Officer
Research Institute of Organic Agriculture (FiBL)
Ackerstrasse
CH-5070 Frick, SWITZERLAND
Tel.: +41 62 865 7272
Fax: +41 62 865 7273
E-mail: otto.schmid@fibl.ch

**INTERNATIONAL FROZEN FOOD
ASSOCIATION (IFFA)**

Mr. Robert Garfield
Senior Vice President
International Frozen Food Association
2000 Corporate Ridge, Suite 1000
McLean, VA 22102, U.S.A.
Tel.: (703) 821-0770
Fax: (703) 821-1350
E-mail: rgarfield@affi.com

Mr. Kenneth Mercurio
Director, Regulatory and Nutrition
Nestle USA, Inc.
800 N. Brand Boulevard
Glendale, CA 91203-1244, U.S.A.
Tel.: (818) 549-6353
Fax: (818) 637-3349
E-mail: kenneth.mercurio@us.nestle.com

Ms. Andrea Bruce
Senior Counsel, Food Law
Kraft Foods
555 South Broadway
Tarrytown, N.Y. 10591, U.S.A.
Tel.: (914) 425-4446
Fax: (914) 425-3601
E-mail: andrea.bruce@kraft.com

**INTERNATIONAL GLUTAMATE
TECHNICAL COMMITTEE (IGTC)
COMITE INTERNATIONAL TECHNIQUE DE
L'ACIDE GLUTAMIQUE (IGTC)**

Robert G. Bursey, Ph.D.
President
Ajinomoto Corporate Services, LLC
1120 Connecticut Avenue, NW, Suite 1010
Washington, DC 20036-3953, U.S.A.
Tel.: (202) 457-0284
Fax: (202) 457-0107
E-mail: burseyb@ajiusa.com

Mrs. Yoko Ogiwara
Scientific Adviser
Ajinomoto Co., Inc.
Hatchobori 3-9-5, Chuo-ku
Toyko 104-0032, JAPAN
Tel. : +81 (0) 80 3258 1900
Fax : +81 (0) 80 5250 8403
E-mail : yoko_ogiwara@ajinomoto.com

**INTERNATIONAL LACTATION
CONSULTANT ASSOCIATION (ILCA)**

Ms. Joan M. Fisher, ILCA Liaison
International Lactation Consultant Association
(ILCA)
76 Leopolds Drive
Ottawa, Ontario K1V 7E3, CANADA
Tel.: (613) 736-0997
Fax: (613) 736-1795
E-mail: jfisher@ca.inter.net

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCE INSTITUTE
(ILSI)**

Mr. Hiroaki Hamano
Executive Director, ILSI Japan
Kojimachi R/K Building
Kojimachi, Chiyoda-ku 2-6-7
Tokyo 102-0083, JAPAN
Tel.: +81 3 5215 3535
E-mail: hhamano@ilsijapan.org

Dr. Shigenori Suzuki
Kagome Co., Ltd.
17 Toyama
Nasushiobara-city
Tochigi 329-2762, JAPAN
Tel.: +81 287 36 2935
E-mail: shigenori_suzuki@kagome.co.jp

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Dr. Bill Leask
Executive Vice-President
Canadian Seed Trade Association – CSTA
39 Robertson Road, Suite 302
Ottawa, Ontario K2H 8R2, CANADA
Tel: (613) 829-9527
Fax: (613) 829-3530
E-mail: bleask@cdnseed.org

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr. Scott C. Tips
General Counsel
National Health Federation
P.O. Box 688
Monrovia, CA 91017, U.S.A.
Tel.: (626) 357-2181
Fax: (626) 303-0642
E-mail: sct@thenhf.com

Ms. Kathleen Perry
Member & Regulatory Advisor
National Health Federation
P.O. Box 688
Monrovia, CA 91017, U.S.A.
Tel.: (626) 357-2181
Fax: (626) 303-0642

**WORLD FEDERATION OF ADVERTISERS
(WFA)**

Mr. Bob Reaume
World Federation of Advertisers
Avenue Louise 120, Box 6
1050 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 502 57 40
Fax: +32 2 502 56 66
E-mail: breaume@acaweb.ca

**WORLD SELF-MEDICATION INDUSTRY
(WSMI)**

Mr. Adam Kingsley
Senior Manager Scientific and Regulatory Affairs
NDMAC
406-1111 Prince of Wales Drive
Ottawa, Ontario K2C 3T2, CANADA
Tel: (613) 723 0777
Fax: (613) 723 0779
E-mail: adam.kingsley@ndmac.ca

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
SECRETARIAT MIXTE FAO/OMS
SECRETARIADO CONJUNTO FAO/OMS**

Ms. Selma Doyran
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, ITALY
Tel.: +39 06 570 55826
Fax: +39 06 570 54593
E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr. Tom Heilandt
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, ITALY
Tel.: +39 06 570 54384
Fax: +39 06 570 54593
E-mail: tom.heilandt@fao.org

WHO

Dr. Margaret Cheney
WHO Temporary Advisor
Box 9123 Station T
Ottawa, ON K1G 3T8, CANADA

**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Ms. Janice Albert
Nutrition Officer
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, ITALY
Tel.: +39 06 570 53552
Fax: +39 06 570 54593
E-mail: Janice.Albert@fao.org

**CANADIAN SECRETARIAT
 SECRÉTARIAT CANADIENS
 SECRETARIADO CANADIENSE**

Mr. Ron Burke
 Director and Codex Contact Point for Canada
 Bureau of Food Regulatory, International and
 Interagency Affairs
 Food Directorate, Health Canada
 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture
 Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
 Tel.: (613) 957-1748
 Fax: (613) 941-3537
 E-mail: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville
 Senior Advisor, Codex
 Bureau of Food Regulatory, International
 and Interagency Affairs
 Food Directorate, Health Canada
 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture
 Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
 Tel.: (613) 957-0189
 Fax: (613) 941-3537
 E-mail: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

Dr. Reem Barakat
 International Liaison Officer
 Programs International Coordination
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7182
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: barakatr@inspection.gc.ca

Mr. Bertrand Gagnon
 Manager, International Coordination Division
 Food Safety Directorate
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7161
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: bgagnon@inspection.gc.ca

Mrs. Santina Scalzo
 Manager, Codex Program Services
 Bureau of Food Regulatory, International
 and Interagency Affairs
 Food Directorate, Health Canada
 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture
 Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
 Tel.: (613) 957-1749
 Fax: (613) 941-3537
 E-mail: santina_scalzo@hc-sc.gc.ca

Ms. Soad Sabbagh
 Conference and Process Coordinator
 Codex Program Services
 Bureau of Food Regulatory, International
 and Interagency Affairs
 Food Directorate, Health Canada
 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture
 Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
 Tel.: (613) 952-7354
 Fax: (613) 941-3537
 E-mail: codex_canada@hc-sc.gc.ca

Ms. Traudy Tremblay
 International Coordination Division
 Food Safety Directorate
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7210
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: ttremblay@inspection.gc.ca

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (à l'étape 8 de la procédure)
ANNEXE 2 Tableau 3 : Ingrédients d'origine non agricole mentionnés dans la section 3 des présentes directives**

3.1 Additifs autorisés sous les conditions précisées dans certaines catégories d'aliments biologiques ou dans des aliments individuels

Le tableau suivant offre une liste des additifs alimentaires y compris les supports qui sont autorisés dans la production d'aliments biologiques. Les emplois fonctionnels et les catégories d'aliments et les aliments individuels pour chaque additif sont régis par les dispositions des tableaux 1-3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires et d'autres normes qui ont été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.

La liste suivante est une liste indicative et ne s'applique qu'à la transformation des aliments biologiques. Les pays pourront établir aux fins d'utilisation nationale une liste de substances qui répondent aux exigences comme il est recommandé à la Section 5.2 des présentes directives.

Les additifs alimentaires de ce tableau peuvent être employés pour remplir la fonction indiquée dans les produits alimentaires précisés.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
170i	Carbonate de calcium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0
270	Acide lactique (L-D- et DI-)	Toutes	04.2.2.7 Légumes fermentés (y compris champignons et	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)

			fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses [(y compris soja)] et aloès officinal) et produits à base d'algues.	
290	Anhydride carbonique	Toutes	Autorisé, bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
296	Acide malique (DL-)	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisé.
300	Acide ascorbique	Toutes	À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes. Autorisé, bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes. 08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
306	Tocophérols (mélanges de concentrés naturels)	Toutes	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Tous les produits de mélange autorisés en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
322	Lécithine (Obtenue sans agents de blanchiment ou solvants organiques.)	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0 02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses 12.6.1 Sauces émulsifiées (par ex. mayonnaise, sauces pour salade) 13.1 Préparations pour nourrissons et préparations

				de suite. 13.2 aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge
327	Lactate de calcium	Toutes	Non autorisé.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
330	Acide citrique	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues, noix et graines.	Comme coagulant dans certains produits à base de fromage et pour les œufs cuits 01.6 Fromage et produits d'imitation 02.1 Graisses et huiles essentiellement sans 10.0 Œufs et ovoproduits
332	Citrate de potassium	Toutes	Non autorisé.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
333	Citrate de calcium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
334	Acide tartrique	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisé.
341i	Phosphate monocalcique	Toutes	06.2.1 Farines	Non autorisé.
400	Acide alginique	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
401	Alginate de sodium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. Tous les produits de mélange autorisés en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et

				les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
402	Alginate de potassium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. Tous les produits de mélange autorisés en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
406	Agar	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
407	Carraghénane	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
412	Gomme guar	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. 8.2.2 Produits à base de viande, de volaille et de gibier transformés et traités à la chaleur entiers ou débités. 8.3.2 Produits à base de viande, de volaille et de gibier transformés, traités à la chaleur et cuttés. 10.2 Ovoproduits.
413	Gomme adragante	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
414	Gomme arabique	Toutes	02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses. 05.0 Pâtisseries et confiseries.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. 02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses. 05.0 Pâtisseries et confiseries.

415	Gomme xanthane	Toutes	02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses 04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues et noix et graines. 07.0 Gâteaux et biscuits 12.7 Salades (par ex. salade au macaroni, salade de pommes de terre)	Non autorisé.
416	Gomme karaya	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisée
440	Pectines (amidopectines et autres)	Toutes	Autorisées bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
500ii	Bicarbonate de sodium	Toutes	05.0 Pâtisseries et confiseries 07.0 Gâteaux et biscuits	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
500iii	Sesquicarbonate de sodium	Toutes		
501i	Carbonate de potassium	Toutes	05.0 Pâtisseries et confiseries 06.0 Céréales et produits à base de céréales dérivés de céréales à grains, de racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses, à	Non autorisé.

			l'exclusion des gâteaux et biscuits de la catégorie d'aliments 07.0 07.2. Gâteaux et biscuits fins (sucrés, salés, parfumés) et mélanges.	
503	Carbonates d'ammonium	Régulateur d'acidité Agent de levage	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisés.
504	Carbonates de magnésium	Toutes	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisés.
508	Chlorure de potassium	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues et noix et graines. 12.4 Moutardes 12.6.2 Sauces non émulsionnées (par ex. Ketchup, sauces au fromage, sauces à la crème, sauce brune).	Non autorisé.
509	Chlorure de calcium	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues et noix et	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0 Graisses et huiles 08.2 Produits à base de viande, de volaille et de gibier transformés, entiers ou débités. 08.3 Produits à base de viande, de volaille et de

			graines. 06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 12.9.1 Produits à base de protéine de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	gibier transformés et cuttés. 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
511	Chlorure de magnésium	Toutes	06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 12.9.1 Produits à base de protéine de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	Non autorisé.
516	Sulfate de calcium	Toutes	06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 07.2.1 Gâteaux, biscuits et tartes (par ex. à garniture aux fruits et flans) 12.8 Levure de boulangerie et	Non autorisé.

			produits similaires 12.9.1 Produits à base de protéine de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	
524	Hydroxyde de sodium	Toutes	06.0 Céréales et produits à base de céréales dérivés de céréales à grains, de racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses, à l'exclusion des gâteaux et biscuits de la catégorie d'aliments 07.0 07.1.1.1 Pains à la levure et pains de spécialité.	Non autorisé.
551	Oxyde de silicium (amorphe)	Toutes	12.2 Herbes aromatiques, épices, assaisonnements et condiments (par ex. assaisonnements pour nouilles instantanées).	Non autorisé.
941	Azote	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.

3.2 Aromatisants

Substances et produits portant sur l'étiquette la mention aromatisants naturels ou préparations d'aromatisants naturels tels que définis dans les *Prescriptions générales pour les aromatisants naturels* (CAC/GL 29-1987)

3.3 Eau et sels

Eau de boisson.

Sels (avec le chlorure de sodium et le chlorure de potassium comme composants de base, généralement utilisés dans la préparation des aliments).

3.4 Préparations de micro-organismes et d'enzymes

Toute préparation de micro-organismes et d'enzymes normalement utilisés dans la préparation des aliments, à l'exception des micro-organismes /génétiquement modifiés ou d'enzymes obtenus par génie génétique.

3.5 Minéraux (y compris les oligo-éléments), vitamines, acides gras et acides aminés essentiels et autres composés de l'azote.

Approuvés dans la mesure où leur utilisation est requise par la loi dans les produits alimentaires dans lesquels ils sont incorporés.

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (à l'étape 6 de la procédure)**

ANNEXE 2

Tableau 3 : Ingrédients d'origine non agricole mentionnés dans la section 3 des présentes directives

3.1 Additifs autorisés sous les conditions précisées dans certaines catégories d'aliments biologiques ou dans des aliments individuels

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
220	Anhydride sulfureux	[Toutes]	[14.2.2 Cidre et poiré]♦ [14.2.3 Vins à base de raisins]♦ [14.2.4 Vins (autres qu'à base de raisins)] ♦	[Non autorisé.]
[250]	[Nitrite de sodium]	[Agent de rétention de la couleur Agent de conservation]	[Non autorisé.]	[En l'absence d'une technologie alternative pour certains produits, peut être utilisé dans les produits suivants, sauf dans les saucisses à frire :] [08.2.1.1 Produits de charcuterie (y compris les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformés sans traitement à la chaleur, entiers ou débités. 08.2.1.2 Produits de charcuterie sèche (y compris

				<p>les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformé sans traitement à la chaleur, entiers ou débités.</p> <p>08.2.1.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier fermentés sans traitement à la chaleur.</p> <p>08.2.2 Produits transformés traités à la chaleur à base de viande, de volaille et de gibier entiers ou débités.</p> <p>08.2.3 Produits transformés surgelés à base de viande, de volaille et de gibier entiers ou débités</p> <p>08.3 Produits transformés cuttés à base de viande, de volaille et de gibier</p> <p>[09.2.4.1 Poisson et produits de poisson cuits]♦</p> <p>[09.2.5 Poisson et produits de poisson fumés, séchés, fermentés et / ou salés, y compris, mollusques, crustacés et échinodermes]♦</p> <p>[09.3.3 Succédanés de saumon, caviar et autres produits d'œufs de poisson]</p>
[252]	[Nitrate de potassium]	[Agent de rétention de couleur Agent de conservation]	[Non autorisé.]	<p>[En l'absence d'une technologie alternative pour certains produits, peut être utilisé dans les produits suivants :]</p> <p>[08.2.1.1 Produits de charcuterie (y compris les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformés sans traitement à la chaleur, entiers ou débités.] ♦</p> <p>[08.2.1.2 Produits de charcuterie sèche (y compris les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformé sans traitement à la chaleur, entiers ou débités.] ♦</p> <p>[08.2.1.3 Produits transformés à base de viande,</p>

				de volaille et de gibier fermentés sans traitement à la chaleur.] ♦ [08.3.1.1 Produits transformés de charcuterie (y compris salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier cuttés] ♦ [08.3.1.2 Produits transformés de charcuterie sèche (y compris salaisons) sans traitement à la chaleur, à base de viande, de volaille et de gibier cuttés] ♦
[301]	[Ascorbate de sodium]*	[Antioxydant Agent de rétention de la couleur]	[Non autorisé.]	[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.] [08.1 Viande, volaille et gibier frais] ♦ 08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
[302]	[Ascorbate de calcium]*	[Antioxydant]	[Non autorisé.]	[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.] [08.1.2 Viande, volaille et gibier frais, cuttés] ♦ 08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
[303]	[Ascorbate de	[Antioxydant]	[Non autorisé.]	

	potassium]*			<p>[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.]</p> <p>[08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)]</p>
[331i]	[Citrates de sodium monobasique]*	[Stabilisant Émulsifiant]	[Non autorisé]	<p>[01.1.1.2 Babeurre (nature) (seulement comme stabilisant)]♦</p> <p>01.1.2 Boissons aromatisées et / ou fermentées à base de produits laitiers, (par ex. lait au chocolat, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)</p> <p>[01.2.1.2 Lait fermentés (nature), traités à la chaleur après fermentation (uniquement comme stabilisant)]♦</p> <p>[01.2.2 Lait caillé (uniquement comme stabilisant)]♦</p> <p>[01.3 Lait concentré sucré et produits d'imitation (nature) (uniquement comme stabilisant)]</p> <p>[01.4 Crème (nature) et produits similaires (uniquement comme stabilisant)]♦</p> <p>01.4.3 Crème grumeleuse (nature)</p> <p>01.4.4 Produits d'imitation de la crème</p> <p>[01.5.1 Poudre de lait et poudre de crème (uniquement comme stabilisant)]</p> <p>[01.6.1 Fromage non affiné (uniquement comme stabilisant)]</p>

				<p>01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant)</p> <p>[01.8.2 Poudre de lactosérum]</p> <p>[08.3 Produits transformés à base de viande, volaille et gibier cuttés, restreint aux saucisses</p> <p>[À utiliser pour la pasteurisation des blancs d'œuf uniquement pour :</p> <p>[10.2.1 Ovoproduits liquides]◆</p> <p>[10.2.2 Ovoproduits surgelés]◆</p> <p>10.2.3 Ovoproduits en poudre et / ou coagulés à la chaleur</p>
[335i]	[Tartrate monosodique]	[Antimottant Régulateur d'acidité	[05.1.1 Mélanges de cacao (poudre) et cacao en pâte / en masse]◆	[Non autorisé.]
[335ii]	[Tartrate de sodium]	Adjuvant Antioxydant Gonflant Émulsifiant Agent de traitement des farines Humidifiant Agent de conservation Agent de levage Séquestrant Stabilisant Épaississant]	[05.1.2 Mélanges de cacao (sirops)]◆ [05.1.3 Tartinades à base de cacao, y compris les garnitures]◆ [05.1.4 Produits à base de cacao et de chocolat]◆ [05.1.5 Chocolat d'imitation, succédanés du chocolat]◆ [05.2 Confiserie, y compris bonbons durs et mous, nougat, etc. autre que catégories d'aliments 05.1, 05.3 et 05.4]◆ [05.3 Gomme à mâcher]◆ [05.4 Décorations (par ex. pâtisseries fines), nappages	

			(non à base de fruits) et sauces sucrées]♦ 07.2.1 Gâteaux	
[336i]	[Tartrate monobasique de potassium]	[Antimottant Régulateur d'acidité Adjuvant	[05.1.1 Mélanges de cacao (poudre) et cacao en pâte / en masse]♦ [05.1.2 Mélanges de cacao (sirops)]♦	[Non autorisé.]
[336ii]	[Tartrate bibasique de potassium]	Antioxydant Gonflant Émulsifiant Agent de traitement des farines Humidifiant Agent de conservation Agent de levage Séquestrant Stabilisant Épaississant]	[05.1.3 Tartinades à base de cacao, y compris les garnitures]♦ [05.1.4 Produits à base de cacao et de chocolat]♦ [05.1.5 Chocolat d'imitation, succédanés du chocolat]♦ [05.2 Confiserie, y compris bonbons durs et mous, nougat, etc. autre que catégories d'aliments 05.1, 05.3 et 05.4]♦ [05.3 Gomme à mâcher]♦ [05.4 Décorations (par ex. pâtisseries fines), nappages (non à base de fruits) et sauces sucrées]♦ 06.2 Farines et amidons (y compris soja en poudre)] 07.2.1 Gâteaux	
[339i]	[Phosphate monobasique de sodium]	[Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.0 Produits laitiers et d'imitation, sauf les produits de la catégorie d'aliment 02.0♦]
[339ii]	[Phosphate			

	dibasique de sodium]			
[339iii]	[Phosphate trisodique]			
[340i]	[Orthophosphate monopotassique]	[Émulsifiant Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant)]♦ [01.4.1 Crème pasteurisée (nature) (uniquement comme stabilisant)]♦
[340ii]	[Orthophosphates dipotassiques]			
[340iii]	[Orthophosphate tripotassique]			
410	Gomme de caroube	[Émulsifiant Stabilisant Épaississant]	[Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.]	[01.0 Produits laitiers et analogues, sauf les produits de la catégorie d'aliments 02.0]♦ [01.1.1 Lait et babeurre (nature)]♦ 01.1.2 Boissons aromatisées et / ou fermentées à base de produits laitiers, (par ex. lait au chocolat, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum) 01.2. Produits à base de lait fermenté et caillé (nature), sauf la catégorie d'aliments [01.1.2 (boissons à base de produits laitiers)]♦ 01.3 Lait concentré sucré et produits d'imitation (nature) [01.4.1 Crème pasteurisée (nature)]♦ [01.4.2 Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter et fouettées et crèmes à teneur réduite en matières grasses (nature)]♦ 01.4.3 Crème grumeleuse (nature) 01.4.4 Produits d'imitation de la crème 01.5 Poudre de lait et poudre de crème et poudre

				<p>de produits d'imitation (nature)</p> <p>01.6 Fromage et produits d'imitation</p> <p>01.7 Desserts à base de produits laitiers (par ex. flans, yaourts aux fruits ou aromatisés)</p> <p>01.8 Lactosérum et produits à base de lactosérum, sauf fromage de lactosérum</p> <p>[08.1.2 Viande, volaille et gibier frais, cuttés]♦</p> <p>08.2 Produits transformés de volaille et de gibier fondus en pièces entières ou en morceaux</p> <p>08.3 Produits transformés de viande, volaille et de gibier cuttés</p> <p>08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)</p>
422	Glycérol	[Émulsifiant Humidifiant Stabilisant Épaississant]	<p>D'origine végétale; utilisé comme support pour les extraits de plantes</p> <p>[Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.]</p>	[Non autorisé]
[450i]	[Pyrophosphate disodique]	[<u>Émulsifiant</u> <u>Stabilisant</u>]	[Non autorisé]	<p>[01.4.1 Crème pasteurisée (nature) (uniquement comme stabilisant)]♦</p> <p>[01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant)]</p>
[450iii]	[Pyrophosphate de tétrasodium]			
[450v]	[Pyrophosphate tétrapotassique]			
[450vi]	[Pyrophosphate de calcium]			

[452i]	[Polyphosphate de sodium]			
[452ii]	[Polyphosphate de potassium]			
[452iv]	[Polyphosphate de calcium]			
[452v]	[Polyphosphate d'ammonium]			
[942]	[Oxyde nitreux]*	[Propulseur]	[Non autorisé]	[01.4.2 Crème à fouetter ou fouettée et crèmes à teneur réduite en matières grasses stérilisées, UHT]♦

♦ En ce moment, cette catégorie d'aliment est soit à l'étape 3 soit à l'étape 6 du Tableau 1 de la NGAA, et reste donc entre crochets. Son utilisation indiquée dans le présent tableau ne serait pas autorisée tant que l'additif / l'utilisation ne sera pas approuvé par le CCFAC et adopté par la Commission.

*Additifs généralement autorisés dans les aliments sauf indication contraire. À noter les aliments exclus des conditions générales du Tableau 3. Les exclusions se trouvent dans l'Annexe du Tableau 3 de la NGAA.

3.2 Aromatisants

Substances et produits portant sur l'étiquette la mention aromatisants naturels ou préparations d'aromatisants naturels tels que définis dans les *Prescriptions générales pour les aromatisants naturels (CAC/GL 29-1987)*

3.3 Eau et sels

Eau de boisson

Sels (avec le chlorure de sodium et le chlorure de potassium comme composants de base, généralement utilisés dans la préparation des aliments).

3.4 Préparations de micro-organismes et d'enzymes

Toute préparation de micro-organismes et d'enzymes normalement utilisés dans la préparation des aliments, à l'exception des micro-organismes /génétiquement modifiés ou d'enzymes obtenus par génie génétique.

3.5 Minéraux (y compris les oligo-éléments), vitamines, acides gras et acides aminés essentiels et autres composés de l'azote.
Approuvés dans la mesure où leur utilisation est requise par la loi dans les produits alimentaires dans lesquels ils sont incorporés.

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES : AVANT-PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE – SUBSTANCES AUTORISÉES
(À l'étape 3 de la procédure)

ANNEXE 2

SUBSTANCES AUTORISÉES POUR LA PRODUCTION D'ALIMENTS BIOLOGIQUES

TABLEAU 1 : SUBSTANCES DESTINÉES À LA FERTILISATION ET À L'AMÉLIORATION DU SOL

Substance	Description; composition exigée; conditions d'emploi
[Nitrate de sodium naturel]	[texte à rédiger]

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
NUTRITIONNEL
(Définition des acides gras trans)
(à l'étape 5 de la procédure accélérée)**

2.9 *Acides gras trans*¹: Aux fins des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel et d'autres normes et directives Codex apparentées, les acides gras trans sont définis comme tous les isomères géométriques d'acides gras monoinsaturés et polyinsaturés ayant des doubles liaisons carbone-carbone non conjuguées interrompues par au moins un groupe méthylène dans la configuration trans.

¹ Les membres du Codex peuvent, aux fins de l'étiquetage nutritionnel, envisager d'inclure des acides gras trans particuliers dans la définition des AGT si de nouvelles données scientifiques deviennent disponibles.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES
DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES
(Déclaration quantitative des ingrédients)
(À l'étape 3 de la procédure)**

5. MENTIONS OBLIGATOIRES SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Déclaration quantitative des ingrédients

5.1.1 Sur tout aliment vendu comme un mélange ou une combinaison d'ingrédients devra figurer le pourcentage initial en poids ou en volume selon qu'il convient de chaque ingrédient au moment de la fabrication de l'aliment (y compris les ingrédients des ingrédients composés ou les catégories d'ingrédients²) lorsque :

- (a) sa présence est soulignée sur l'étiquette au moyen de mots ou d'images ou de représentations graphiques; ou
- (b) il est essentiel pour caractériser l'aliment et il est essentiel pour distinguer l'aliment d'autres aliments avec lesquels ce dernier pourrait être confondu ; ou
- (c) [il figure/est souligné dans le nom de l'aliment à moins que cela ne soit pas jugé opportun par les autorités nationales] ; ou
- (d) [les autorités nationales jugent sa déclaration nécessaire pour améliorer la santé des consommateurs ou empêcher qu'ils ne soient trompés];
- (e) [il fait l'objet d'une allégation explicite ou implicite au sujet de la présence de fruits, de légumes, de grains entiers ou de sucres ajoutés]

Cette mention n'est pas exigée lorsque :

- (f) l'ingrédient n'est utilisé qu'en petite quantité comme aromatisant ; ou
- (g) des normes du Codex Alimentarius spécifiques à un produit contredisent les présentes dispositions.

5.1.2 L'information exigée au paragraphe 5.1.1 devra figurer sur l'étiquette du produit sous forme d'un pourcentage numérique.

Le pourcentage initial en poids ou en volume selon le cas de chacun de ces ingrédients doit être indiqué sur l'étiquette à proximité immédiate des mots ou images ou représentations graphiques soulignant chacun d'eux, ou à côté du nom de l'aliment, ou à côté de chaque ingrédient correspondant mentionné dans la liste des ingrédients sous la forme d'un pourcentage moyen.

Pour les aliments qui ont perdu de l'humidité à la suite d'un traitement thermique ou d'un autre traitement, la quantité correspondra à la quantité de l'ingrédient ou des ingrédients employés par rapport au produit fini. La quantité sera exprimée en pourcentage. Toutefois, lorsque la quantité d'un ingrédient ou la quantité totale de tous les ingrédients déclarée sur l'étiquette sera supérieure à 100 %, le pourcentage sera remplacé par le poids de l'ingrédient ou des ingrédients employés pour préparer 100 g du produit fini.

² **Note explicative relative à la catégorie d'ingrédients** : Aux fins de la déclaration quantitative des ingrédients, catégorie d'ingrédients désigne le terme générique qui correspond au nom de catégorie d'un ingrédient et (ou) à tout terme usuel similaire qui se rapporte au nom d'un ingrédient.